Rapport Annuel 2019

Assemblée Générale

15 octobre 2020

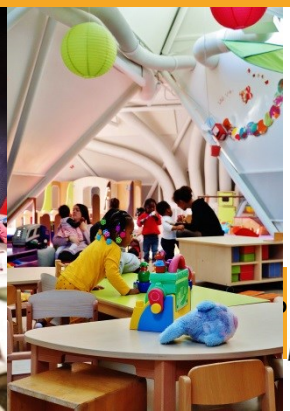

ASSOCIATION RENNAISE CENTRES SOCIAUX

Les habitants·es en action

Carte d'identité

Identité	**Association Rennaise des Centres Sociaux (1 entité juridique) = 6 Centres Sociaux implantés dans les quartiers prioritaires rennais + 1 Siège** regroupant **les fonctions supports + 1 mission Centre-Ville.**
Naissance	18 juin 2003 (17 ans)
Origine	Des Centres Sociaux gérés par la CAF d'Ille-et-Vilaine de 1960 à 2003. 1er janvier 2004 : date du transfert de gestion à l'ARCS.
Statut	Association loi 1901 - Des habitants majoritaires au Conseil d'Administration (64% des voix).
Grands domaines d'activités	Accueil Petite Enfance, Accueil Enfance, Accompagnement à la Parentalité, Accueil-information-orientation-convivialité, Allez vers-hors les murs, Accompagnement social-vie quotidienne, Accompagnement du bénévolat-prise de responsabilités-citoyenneté.
Effectifs et équivalent temps plein (ETP)	Effectifs au 31/12/2019 : 128 salariés, dont 109 CDI (86 ARCS + 18 CAF + 5 GEDES[1]), dont 15 CDD et 4 contrats aidés. 99 Equivalent Temps Plein hors contrats aidés.
Bénévolat	483 personnes qui représentent 20 ETP en 2019.
Budget et masse salariale	Budget de 6,4 M € dont 92% de financements publics (67% de subvention de fonctionnement CAF-Ville de Rennes – Convention tripartite) 78% de masse salariale.
Convention Collective Nationale (CCN)	CCN UCANSS (Sécurité sociale) et CCN ALISFA (Acteurs du Lien Social et Familial)
Dialogue Social	Comité Social et Economique (collège salariés : 5 titulaires, 5 suppléants ; collège cadres : 1 titulaire, 1 suppléant) + 1 Déléguée Syndicale Organisation syndicale représentative : CGT USPAOC[2] ARCS adhérente au syndicat employeur ELISFA[3]

[1] Groupement d'Employeurs de l'Économie Sociale d'Ille-Et-Vilaine
[2] USPAOC : Union des Syndicats des Personnels de l'Animation et des Organisations sociales sportives et Culturelles.
[3] ELISFA (ex Snaecso) est un syndicat d'employeurs autonome, reconnu comme représentatif des employeurs de la branche professionnelle des Centres Sociaux et socioculturels, des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE), des Associations du développement social local, des Établissements de vie sociale. Le syndicat est membre de l'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire).

Sommaire

Rapport Moral p.4-17

Suite et fin du contrôle : le rapport final de la Chambre Régionale des Comptes p.6

Construction d'un nouveau modèle social et économique p.7-8

Le Bureau en 2019 ..... p.9

Nouveau Cap Stratégique p.10-11

Démarrage de la réorganisation du Siège p.12

Simplification des Commissions issues du Conseil d'Administration p.12-13

La continuité dans l'action ..... p. 14-15

Rapport d'héritage : Jean-Luc Masson ..... p. 16-17

Rapport d'activités p. 18-47

Petite Enfance—Enfance—Parentalité ..... p. 20-23

Inclusion Numérique ..... p. 24-27

Développement Social Local ..... p. 28-31

Commission Coopération des acteurs ..... p. 32-35

Commission Projet socio-économique ..... p. 36-39

Commission Information et Communication ..... p. 40-43

Démarche Centre-Ville ..... p. 44-45

Mutuelle pour tous ..... p. 46-47

Rapport Financier p. 48-67

Chronique d'un résultat annoncé ..... p. 50-56

Comment passe-t-on d'un résultat prévisionnel voté équilibré .....

à un résultat excédentaire de 385 953 € ? ..... p. 56-64

Le montant d'un résultat améliore la structure du bilan ..... P. 64-65

En conclusion ..... p. 66-67

Perspectives p. 68

Rapport Moral

Page 4 –17

JEAN-JACQUES
VANIER
NOUVEAU SPECTACLE « COLERES »

Rapport Moral

Suite et fin du contrôle : le rapport final de la Chambre Régionale des Comptes

Chambre régionale des comptes Bretagne

Au cours de l'année 2019, la Chambre Régionale des Comptes a continué son contrôle sur les comptes et la gestion de l'Association depuis 2013. Dans son rapport, **la Chambre a salué la rigueur de la gestion financière et celle des ressources humaines**. Elle a seulement émis **des recommandations sur la gouvernance** et plus particulièrement sur le fonctionnement de la Co -présidence afin de sécuriser les prises de décision.

Lors de l'entretien final, nos co-présidentes et co-président ont défendu cette notion et apporté les éléments de compréhension du mode de fonctionnement des instances de l'ARCS (Conseil d'administration, Co-présidence, Bureau, Assemblées Plénières), dont le but est **de développer la démocratie participative des habitants.**

elisfa

Parallèlement, après un audit mené auprès d'une juriste, du syndicat employeur ELISFA (Employeur du lien social et familial, ex-SNAECSO), spécialisée dans le droit des associations, **le Bureau a proposé des modifications statutaires et réglementaires** sur la gouvernance soumises et **votées par une Assemblée Générale Extraordinaire en mai 2019.**

Merci à la Direction Générale, aux Directions de Centre, aux salarié·e·s du Siège pour leur mobilisation et la compétence déployée lors de ce contrôle.

Rapport Moral

Construction d'un nouveau modèle social et économique

En 2018, l'ARCS avait enclenché **un accompagnement extérieur par le Cabinet Pennec** suite à une baisse unilatérale de financement (500 000 euros soit 1,2 million cumulé sur 5 ans) de la subvention de fonctionnement, annoncée par la Caisse d'Allocation Familiale d'Ille-et-Vilaine fin 2017 liée au départ des salariés CAF mis à disposition.

Cet accompagnement, cofinancé par la CAF 35 et la Ville de Rennes, avait pour objet de réfléchir sur les impacts économiques et financiers risquant d'affaiblir la gestion de l'ARCS et de questionner la pérennité de ses actions.

Rapport Moral

En 2019, l'axe de travail défini par le Comité de Direction, le Bureau de l'ARCS et le Cabinet Pennec a été **la recherche des effets leviers qui permettent d'absorber cet impact**. Grâce à cet accompagnement, le Bureau et le Comité de Direction ont ainsi revisité globalement le projet social de l'Association avec les objectifs suivants :

- ⇒ **Evaluer l'impact à moyen terme 2019-2023 sur la situation financière.**
- ⇒ **Négocier le nouvel accord de convention tripartite 2019-2022 avec la Ville de Rennes et la CAF d'Ille et Vilaine.**
- ⇒ **Définir un Cap Stratégique 2019-2022.**

La baisse de 2019 de la convention a été en partie compensée par la mise en place du Bonus Mixité Sociale liée à l'accueil de familles vivant sous le seuil de pauvreté dans les sept haltes-garderies de l'Association.

À noter également la continuité des baisses importantes des coûts de fonctionnement réalisés par le Siège de l'ARCS, les Directions de Centre et les salarié·e·s.

La convention tripartite 2019-2022 (ARCS, CAF 35, Ville de Rennes) a été signée en décembre 2019. Elle prévoit **un lissage de la baisse de la convention CAF** indépendamment du départ des salariés mis à disposition sur la période de la COG (Convention d'Objectifs et de Gestion entre la CNAF et l'Etat 2018-2022). La CAF s'est également **engagée à maintenir le versement de la convention 2023** en anticipation de la signature de la nouvelle COG.

La Ville de Rennes, lors d'un entretien en fin d'année 2019 entre Madame la Maire, la Directrice Générale et les Co-présidentes, a annoncé un effort supplémentaire de 50 000 € sur 3 ans de la subvention de fonctionnement.

Ces nouvelles sources de financement sont aussi complétées par **la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) liée au Contrat de Ville, qui a été signée en 2019 pour la période de 2019-2021.**

Rapport Moral

Le Bureau en 2019

Sylvie Litte-Sinda
Co-Présidente

Annie Brelier
Co-Présidente

Jean-Luc Masson
Co-Président

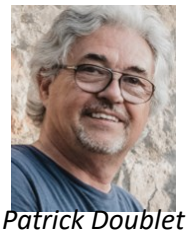

Patrick Doublet
Secrétaire

Martine Mazoyer
Trésorière

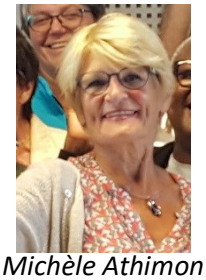

Michèle Athimon
Trésorière Adjointe

Quelle activité débordante au service des habitant·e·s !!!

Le Conseil d'Administration de l'Association Rennaise des Centres Sociaux élit, chaque année, parmi ses administrateurs et membres qualifiés, un Bureau composé de 11 membres représentant les 6 Centres Sociaux.

Animé par les Co-Président·e·s, le Bureau se réunit statutairement 10 fois par an et est amené à participer à des réunions exceptionnelles lorsque l'activité de l'Association s'en fait sentir. Il engage des actions par délégation du Conseil d'Administration sur le fonctionnement de l'Association.

Les thèmes sont très variés et enrichissants pour les membres du Bureau :

- ⇒ Préparer les Conseils d'Administration.
- ⇒ Participer aux réunions tripartites avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine et la Ville de Rennes.
- ⇒ Engager des réflexions avec la Direction Générale et le Comité de Direction sur l'évolution de l'Association.
- ⇒ Prendre des positions sur les fondamentaux et les objectifs propres aux projets sociaux.

En 2019, le Bureau a été très sollicité au vue des évènements qui se sont enchaînés mettant à mal les structures et les fondements de l'Association :

- ⇒ **L'impact de la baisse de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine.**
- ⇒ **L'accompagnement du Cabinet Pennec.**
- ⇒ **L'évolution des délégations de pouvoir suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.**
- ⇒ **Les modifications statutaires et réglementaires.**
- ⇒ **Les rencontres avec le Comité de Direction sur le projet ''Cap Stratégique'' 2019/2022.**

Malgré une année de stress et de bouleversement, le Bureau, en 2019, a su rebondir face aux événements et engager l'Association dans les combats à venir.

Rapport Moral

Nouveau Cap Stratégique 2019-2022

Lors d'un séminaire ''Cap Stratégique'', en mai 2019, le Comité de Direction et le Bureau ont réfléchi à l'évolution socio-économique de l'Association à partir d'un diagnostic interne et externe, et de l'analyse des opportunités et des menaces. Ce travail a permis de construire un nouveau projet stratégique qui prend appui sur :

- ⇒ Notre utopie : **Être un acteur de la transformation sociale pour construire une société plus juste, égalitaire et démocratique.**
- ⇒ Notre vocation, notre périmètre légitime : **Les Centres Sociaux rennais, dans les quartiers où vivent les habitants les plus vulnérables, agissent en coopération (habitants, bénévoles, salariés, partenaires) pour renforcer les solidarités, le lien social et le pouvoir d'agir des habitants.**
- ⇒ Notre problématique majeure : **Quelle stratégie adoptée pour répondre à la diversité et à l'augmentation des besoins sociaux et familiaux, tout en étant soumis à une baisse conséquente de notre subvention de fonctionnement ?**

Sept Domaines d'Activité Stratégiques (les DAS) ont été retenus et présentés au Conseil d'Administration d'octobre 2019. Ils permettront le renforcement de l'action des six Centres Sociaux et de faciliter les négociations avec nos partenaires.

Les 7 DAS :

- ⇒ **Accueil Petite Enfance (0-5 ans inclus)**
- ⇒ **Accueil Enfance (6-12 ans)**
- ⇒ **Accompagnement à la Parentalité**
- ⇒ **Accueil, information, orientation, convivialité**
- ⇒ **Allez vers, hors les murs**
- ⇒ **Accompagnement social, vie quotidienne**
- ⇒ **Accompagnement du bénévolat, prise de responsabilités, citoyenneté**

Rapport Moral

BASE DE TRAVAIL en mai 2019

Les DAS, aujourd'hui et demain.

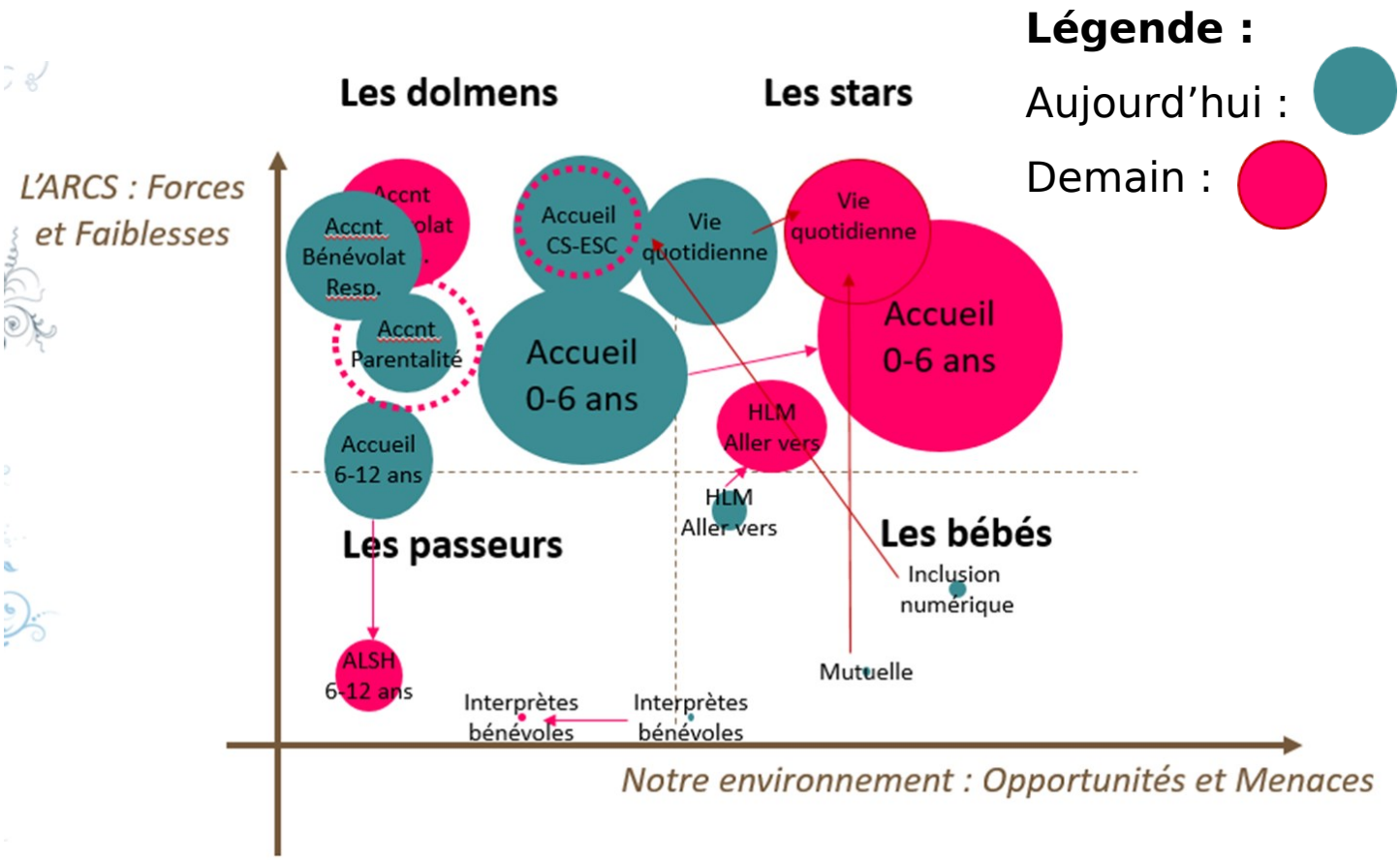

Le schéma ci-dessus constitue **la base de travail** à partir de laquelle l'ARCS a débuté les négociations avec la Ville de Rennes et la CAF d'Ille-et-Vilaine en 2019, en lien avec l'accompagnement du cabinet PENNEC.

Rapport Moral

Brahim Larchet
Coordinateur SI

Delphine Lamade
Coordinatrice SPSP

Hélène Mazgaldi
Assistante de Gestion

Virginie Héllegouarch
Secrétaire de Direction

Laureline Geisen
Responsable RH

Luisa Simoneaux
Assistante RH

Démarrage de la réorganisation du Siège

Travaillée en 2018, suite au départ de la Directrice Administration générale et du Technicien informatique, la réorganisation du Siège a débuté sa mise en œuvre en 2019, pour répondre aux objectifs suivants :

⇒ **Adapter l'organisation du Siège aux besoins et aux priorités de gestion de l'ARCS :**

- Création de deux postes de Coordination du Système d'Information (SI) et des Services à la Population et de la Sécurité des Publics (SPSP).
- Renforcement d'un fonctionnement plus transversal par l'évolution d'un poste vers une fonction d'Assistante de Gestion (comptabilité, RH, SI) et arrivée d'une nouvelle Secrétaire de Direction pour renforcer les liens entre les Centres Sociaux et le Siège.
- Évolution d'un poste d'Agent de maintenance à un poste de Technicien de maintenance en lien notamment avec le suivi du matériel informatique et de téléphonie.
- Arrivée d'une nouvelle Responsable RH missionnée pour réaliser un diagnostic de la fonction RH et des préconisations d'organisation.

⇒ **Générer une économie via la baisse des frais de personnel du Siège : 28 000 € /an**

⇒ **Favoriser des évolutions de carrière et des compléments de temps de travail en interne : 3 évolutions et 3 compléments de temps de travail.**

Simplification des Commissions issues du Conseil d'Administration

En 2019, à la demande du Bureau et suite aux préconisations de la Direction générale, plusieurs améliorations sont mises en place afin de **réduire le « millefeuille » des instances associatives et de simplifier les prises de décision,** avec notamment la réduction de 5 à 3 Commissions liées aux

axes stratégiques de l'Association.

La Commission « Coopérations des Acteurs »

On entend ici par « Acteurs », les bénévoles et les salariés.

Le fonctionnement de l'ARCS, le rendre + coopératif et démocratique = la stratégie des ABEILLES.

Objets de travail de l'année :

- ⇒ Rôle et pouvoir des adhérents et des salariés.
- ⇒ Formation des acteurs.

Proposition de la Commission validée par le Conseil d'Administration en octobre 2019 : Les jurys de recrutement seront composés d'administrateurs titulaires ou suppléants issus du collège des habitants-adhérents et des membres qualifiés au CA. Auparavant, seuls les administrateurs de la Commission du Personnel étaient sollicités.

La Commission « Projet Socio-Economique »

Du projet au budget.

La gestion des Centres Sociaux rennais, la rendre + habile et rusée = la stratégie du RENARD

Objets de travail de l'année :

- ⇒ Le coût et le financement des domaines d'activités.
- ⇒ Diversification des sources de financements.

La Commission « Information et Communication »

L'utilité sociale des Centres Sociaux rennais, la rendre + visible et lisible = la stratégie du PAON

Objets de travail de l'année :

- ⇒ Stratégie de communication sur le web.
- ⇒ Relations aux médias.

Proposition de la Commission validée par le Conseil d'Administration en octobre 2019 : création d'un groupe de travail « comité de rédaction du site internet et de la Gazette » ouvert aux administrateurs (habitants-adhérents et membres qualifiés) et aux professionnels « référents communication ».

Rapport Moral

La continuité dans l'action

Perrine Briantais
Mutuelle Solidaire

Claire Denis
Informaticienne Publique

Gaïa Réaud
Accueil d'Urgence

Christophe Aubrée
Recherche de Financements et Projets transversaux

Les missions transversales

En 2019, grâce à de nouveaux financements (Conférence des Financeurs et Contrat de Ville) et la réorganisation du Siège, l'Association a maintenu :

- ⇒ 2 missions transversales : **Mutuelle Solidaire et Informaticienne Publique**
- ⇒ 1 mission **d'Accueil d'Urgence**
- ⇒ 1 mission transversale de **Recherche de financements et Projets transversaux**

Les Centres Sociaux en action

Fin 2018, les trois Centres Sociaux du sud **Ty-Blosne, Carrefour 18, Champs Manceaux** s'engageaient dans le processus de renouvellement de leur projet social. En 2019, chaque Centre a mobilisé habitant·e·s, bénévoles, administrateur·trice·s, salarié·e·s et partenaires lors de journées de réécriture de son projet dans une démarche dynamique de participation. Ces journées ludiques, enrichies de débats, de rencontres, d'échanges se sont déroulées dans la simplicité et la convivialité.

Aboutis et validés par le Conseil d'Administration de l'ARCS, **les projets présentés à la Caisse d'Allocation Familiale d'Ille-et-Vilaine ont permis aux trois Centres Sociaux d'obtenir le renouvellement de leur agrément « Centre Social » pour la période de 2020 à 2023.**

Bravo et merci à tou·te·s pour cette mobilisation !

Rapport Moral

Projet Social du Centre Social des Champs Manceaux.

Projet Social du Centre Social Ty-Blosne.

Projet Social du Centre Social Carrefour 18.

Rapport Moral

Héritage ou transmission ?

Amélie, notre Directrice Générale, m'a demandé d'apporter au Rapport Annuel, une contribution sur mes six années de coprésidence.

Très souvent, dans ce genre de moment, on parle « d'héritage » que l'on souhaite laisser à ses successeurs.

En ce qui me concerne, je n'ai pas envie de parler d'héritage, mais plutôt de transmission. L'héritage, pour moi, est beaucoup trop marqué par la notion de patrimoine, de biens. Je laisse ce mot aux Notaires, bien sûr avec tout le respect que je leur dois. Donc l'héritage est le patrimoine qu'une personne laisse à son décès. Or je ne suis pas mort, je termine simplement une

Rapport Moral

mission que les adhérents et les administrateurs ont bien voulu me confier durant ces six années. C'est pourquoi le mot transmission me semble plus approprié. **Transmettre, c'est partager, c'est également lié aux connaissances apprises grâce aux autres, à tous les habitant·e·s rencontré·e·s, aux bénévoles vus en action. Mais aussi en observant les professionnel·le·s dans l'exercice de leur métier.**

Derrière ce mot, il y a aussi pour moi une dimension éducative et pédagogique qui repose sur la reconnaissance, la réciprocité. **Les bénévoles et les salariés de l'ARCS m'ont transmis leurs savoirs, leurs expériences, leur vécu !**

Bien sûr, moi aussi, j'ai transmis mon expérience, mes connaissances et mes engagements parfois un peu intransigeants. Nous sommes chacun d'entre nous porteurs d'intelligence et de savoirs. Il nous faut savoir les mettre en lumière. C'est aussi cela la force d'une association comme la nôtre. **Les relations humaines : notre richesse**.

Et puis dans la symbolique de la transmission, il y a la notion d'apprentissage et de développement.

C'est tout cela qui s'est passé pour moi durant ces six années. **On m'a transmis, j'ai transmis, nous avons partagé !** La question démocratique est au cœur de cet engagement. Grâce à l'ARCS, j'ai pu **remettre en perspective mes idées sur le pouvoir, l'autorité, la domination du fort sur le faible, le PROJET et le PROGRÈS SOCIAL !**

Comme le disait Charlie Chaplin, ce merveilleux humaniste : ***« On pense trop, on ressent trop peu. Plus que des machines, on a besoin d'humanité. Plus que d'intelligence, on a besoin de gentillesse et de douceur. Sans ces qualités, la vie perd son sens ».***

Merci pour ces six belles années. Mes chemins ne seront jamais loin des chemins de l'ARCS.

Jean-Luc Masson, le 2 septembre 2020

LOVE

Rapport d'activités

Page 18-47

Petite Enfance
Enfance Parentalité

Cette année 2019, le groupe a pu visiter :

⇒ « Lilomômes » de Carrefour 18

⇒ Lieu d'Accueil Enfants Parents « Bulle de rainette » à Villejean

A chaque rencontre, le groupe s'est penché sur les questions suivantes :

⇒ **Travail sur la réécriture du projet éducatif des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de l'ARCS,**

⇒ **Echanges sur les projets petite enfance des Centres Sociaux,**

⇒ **Travail sur la mise en place de la formation action avec l'Institut Petite Enfance Boris Cyrulnik.**

FOCUS SUR LA FORMATION ACTION IPE Cyrulnik :

A compter de juillet 2019, **une réflexion a débuté avec la Ville de Rennes, la Mutuelle des**

Petite Enfance
Enfance Parentalité

Pays de Vilaine et l'IPE Boris Cyrulnik pour mettre en place **un projet de formation action sur 2 années, 2020 et 2021** à destination **des équipes enfance petite enfance des 6 Centres Sociaux.** En effet, l'accueil petite enfance s'inscrit dans une logique d'accompagnement à la parentalité et il semblait alors indispensable de faire participer les équipes pluridisciplinaires de nos Centres Sociaux (petite enfance, enfance, famille).

Ces dernières ont donc été amenées à réfléchir à la mise en œuvre pratique de cette formation : cadre de référence/ planning/ organisation en interne pour les différents temps prévus. Chaque équipe de Halte-Garderie a alors choisi un thème à explorer.

Nous avons donc **rencontré Philippe, directeur de l'IPE à plusieurs reprises afin de mettre en place un programme** avec l'IPE Boris Cyrulnik qui permette d'allier formation et action sur le terrain, d'allier la théorie à la pratique.

Cette formation a été **réfléchie et mise en place en partenariat avec d'autres intervenants de la petite enfance sur la ville de Rennes.** En 2020, une crèche municipale organise la même démarche auprès de son équipe professionnelle.

En parallèle des équipes salariées, **un autre groupe est constitué de parents volontaires** pour s'inscrire dans cette démarche.

Tout était calé. Cette formation-action devait débuter le 17 mars 2020...

Nous avions obtenu divers financements pour cette démarche permettant de ne pas avoir d'incidence directe sur le budget formation de l'ARCS.

Mais nous ne lâcherons rien !

Nous nous remettons au travail pour relancer cette formation fin 2020, début 2021.

Données Chiffrées 2019

7 haltes-garderies (3 mois à 3 ans) :

1 458 enfants différents accueillis, 1603 en 2018

336 refus, 578 en 2018

- 6611h temps d'ouverture entre 2018 et 2019

1 % d'augmentation de la fréquentation entre 2018 et 2019

Accompagnements scolaires :

60 enfants différents accueillis, 126 en 2018

50 bénévoles différents, 75 en 2018

3 Lieux d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

3 Espaces jeux

1 Club parents

Ludothèque Cleunay :

200 familles accueillies, 200 en 2018

Actions parentalité sur les quartiers:

Carnaval, Festimôme, Fête du jeu et de la parentalité, Fête du jeu, Fête des pains, Solidanse, Fête à l'ouest, Vents d'hiver festif, animations de squares, projet Strasbourg, Vacances collectives famille, TZA, Droits de l'Enfant : 8 partenaires / 4 écoles impliquées 15 parents

Petite Enfance
Enfance Parentalité

Cocooning* : Lieu unique Blanc

Blanc comme silence, sérénité, calme, douceur…
comme une page blanche où tout reste à écrire !

Une invitation à rêver, à explorer …

La conception de ce lieu à la Halte Garderie du Centre Social de Villejean est issue d'un travail d'équipe avec la participation de quelques parents de la halte-garderie. **Cet acte pédagogique fort** incite les parents et les professionnelles à **poser un autre regard sur l'éveil** du jeune enfant.

Ici, on se pose.
On prend son temps.
Et ce n'est pas rien !

Entrer dans ce lieu, c'est entrer dans **un calme intérieur** qui favorise l'accueil. Enfants et parents sont invités à **regarder**, **à écouter**, à **toucher**, à **jouer,** à **explorer**…

> *« J'aimerai venir tous les jours ! Je laisse les grands à l'école et je viens là me reposer, ça fait du bien ! »*

74 enfants accompagnés de leurs parents ou de leurs assistantes maternelles sont venus vivre cette **expérience sensorielle**.

Musique minimaliste, Arvo Part,
comme quelques bribes de piano, rêve, imaginaire…

* Fait de se plaire dans un confort douillet.

Petite Enfance
Enfance Parentalité

La grande semaine de la petite enfance à Carrefour 18

Cette année le Centre Social Carrefour 18 s'est transformé pour pouvoir accueillir les familles. Du 18 au 22 mars, des ateliers parents/enfants, des ateliers parents exclusivement ont permis à **une 60aine de familles** différentes de se retrouver une ou plusieurs fois durant cette semaine.

Au programme :

- massage bébé,
- yoga bébé,
- fabrication de produits ménagers maison,
- atelier communication, cuisine et pleins d'autres …

Retenons que cette semaine aura permis de mettre en avant **la volonté des familles de se retrouver régulièrement pour discuter, pour échanger, pour confronter les réussites, les échecs ou tout simplement pour passer du temps où l'on vient « poser ses valises pleines de questions ».**

En quelques mots pour les familles, cette semaine aura été :

> Pleine de découvertes.
>
> Rassurante dans mon rôle de parent.
>
> Propice au calme, à la détente .
>
> Chouette, agréable, détente.

Inclusion Numérique

L'Assemblée Générale de l'ARCS 2019 a confirmé que l'inclusion numérique était une priorité pour les Centre Sociaux rennais. Ce sont 2 objectifs qui ont guidés notre action, le premier est de réduire la fracture numérique en favorisant l'autonomie des personnes les plus éloignées et le second de développer l'usage des outils numériques au service des projets sociaux (accès aux droits, vie sociale, outils pédagogiques d'accompagnement, d'éducation, etc.).

Une prise de position de l'ARCS :

Cette nouvelle forme d'exclusion par le numérique nous amène à envisager une diversité d'accompagnements et de propositions pour favoriser l'autonomie numérique des habitants et répondre à leurs difficultés. Le groupe inclusion numérique a souhaité travailler à une prise de position car dans cet environnement numérique complexe et en permanente évolution, nous devons définir et affirmer nos valeurs et notre rôle en tant que Centres Sociaux agissant sur les territoires rennais notamment auprès de publics les plus vulnérables. **Comment et sur quoi l'Association Rennaise des Centres Sociaux peut agir pour contribuer à l'autonomie numérique des habitants ?**
Notre prise de position permettra aussi de préciser les formes et les spécificités de nos accompagnements des habitants, sans oublier le rôle de l'ARCS en complémentarité et en alliance avec d'autres acteurs du territoire, ainsi que les sujets de l'éthique et des solidarités en matière de numérique et les liens entre numérique et éducation populaire.

Le groupe inclusion numérique va solliciter les instances associatives pour mettre en débat et aboutir à la validation de cette prise de position.

En chiffres :

7 rencontres d'1h30 en 2019, avec en moyenne 8 participants professionnels, bénévoles et administrateurs de l'ARCS et des représentants d'Agir ABCD La plume.

Lauréats 2019 de la Fondation AFNIC[1] :

Nous avons obtenu un financement pour **construire un triporteur afin de développer nos actions « hors les murs » dans le domaine du numérique,** au plus près des lieux de vie des habitants. Au côté de bénévoles et de salariés, nous nous sommes entourés des compétences de nos partenaires, CCAS, Rennes métropole pour définir un cahier des charges. Cette première ren-

[1] *La Fondation Afnic (sous l'égide de la Fondation de France) agit pour la Solidarité Numérique. Elle a pour objet le soutien au développement d'un internet solidaire, la formation et la sensibilisation à ses usages, par le soutien à des initiatives locales et structurantes de solidarité numérique et à des projets de recherche portant sur le thème de la solidarité numérique.*

Inclusion Numérique

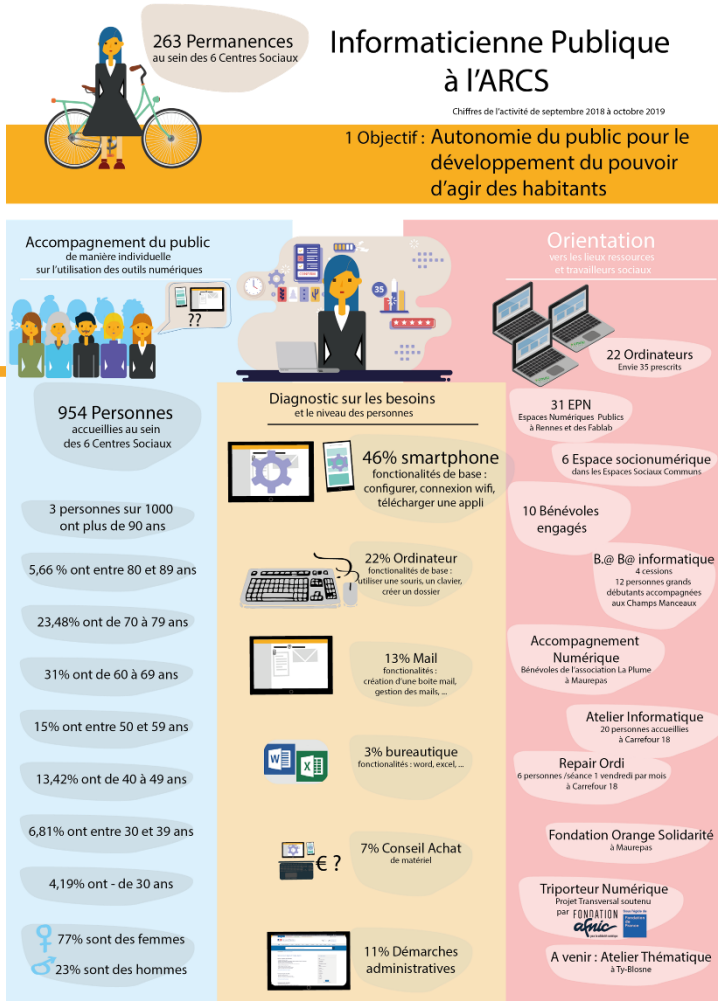

contre, très créative, nous amène à envisager un chantier de construction en interne, encadrer par des spécialistes. Les groupes inclusions numérique et hors les murs vont suivre les étapes de ce projet. La sortie de ce triporteur électrique est envisagée pour septembre 2020.

Les perspectives pour 2020 :

Les perspectives de réflexion du groupe inclusion numérique :

À la suite de cette prise de position, le groupe inclusion numérique est impatient de poursuivre des chantiers qu'il a mis de côté ces derniers mois :

- ⇒ Développer l'usage de la **charte du numérique** pour les accompagnateurs et les accompagnés
- ⇒ Développer les **possibilités d'accès au matériel numérique et à l'Internet** notamment en optimisant et en développant nos partenariats (Envie 35, bailleurs…)
- ⇒ **Découvrir des initiatives d'autres acteurs**, Centres Sociaux ou autres qui ont pu développer des projets solidaires ou autour de l'économie circulaire, en s'appuyant sur le numérique
- ⇒ Développer les « **rendez-vous numérique** » pour découvrir et débattre sur des enjeux du monde du numérique, à la façon Centre Social.

Si vous êtes intéressé·e·s pour rejoindre le groupe, contacter Claire Denis : claire.denis@assoarcs.com

Un nouvel informaticien public :

En 2020, **un mi-temps sur la fonction va renforcer notre capacité à accompagner les habitants à l'usage des outils numériques**. Son intervention se situera sous forme de permanences dans les **ESC** et les **Centres Sociaux** mais également **« hors les murs ».** Claire Denis, informaticienne publique, va pouvoir se consacrer davantage à l'accompagnement des bénévoles, des projets et au partenariat.

Inclusion Numérique

B A BA Informatique aux Champs Manceaux

Objectifs

Cet atelier souhaite permettre d'acquérir les bases de l'outil informatique pour pouvoir être autonome sur la navigation internet. Elle permet ainsi de **prendre confiance en soi et de dépasser sa peur de l'outil informatique** pour être en capacité d'intégrer des cours collectifs et utiliser des ordinateurs en libre accès.

Fonctionnement

Cet atelier s'adresse aux personnes ne maîtrisant pas les compétences de base à l'utilisation d'un ordinateur.

En 2019, 2 sessions de 4 mois ont été réalisées. Chaque mercredi, 1h par semaine le mercredi de 14h à 15h et de 15h30 à 16h30.

Le principe de l'atelier est un apprentissage individualisé, au rythme de chacun, des bases de l'outil informatique. L'accompagnement est assuré par des bénévoles. Chaque apprenant est suivi par le même bénévole tout au long de la session de formation. Une évaluation en début et en fin d'atelier est faite pour mesurer les améliorations.

Bilan quantitatif

En 2019, neuf personnes ont été accompagnées par trois bénévoles Dominique KAJOUNE, Christine et Gérard GIRONELLA.

Les neuf personnes accompagnées ont réussi à dépasser leur peur de l'outil informatique grâce à l'accueil convivial et à l'individualisation de l'accompagnement. **Ils se sentent en capacité d'utiliser les ordinateurs en libre-service de l'Espace Social Commun.** Ils souhaitent maintenant approfondir leurs connaissances.

Perspectives

Au regard des évaluations faites, cet accompagnement individuel dans le collectif est pertinent. **Il y a de plus en plus de demandes et une liste d'attente.** Il est nécessaire de continuer et de développer cette formule personnalisée pour pouvoir accueillir davantage de personnes. Mais cela demande des forces vives et repose sur des compétences bénévoles.

Inclusion Numérique

La dématérialisation de la fracture au lien social

Suite à la dématérialisation des rendez-vous pour la préfecture d'Ille-et-Vilaine, il y a quelques années et pendant l'été, les habitants d'origine étrangère du quartier de Maurepas sont arrivés paniqués au Centre Social de Maurepas car **la plupart des familles ne savaient pas utiliser internet, écrire le français et pour certaines le parler.**

Donc impossible de prendre un rendez-vous pour demander ou renouveler leur titre de séjour ou toute autre démarche.

Dès septembre, l'équipe s'est réunie pour réfléchir à une réponse face à ce besoin ; il a été acté que nous devions tout faire pour éviter que les habitants vivent une situation difficile à travers une fracture numérique. Dès lors, **une permanence par semaine puis deux ont été mises en place et animées par la médiatrice sociale Nelly.**

Les besoins étaient et sont très importants car depuis l'essentiel des démarches administratives d'accès au droit se font par internet !

Concrètement les permanences (tranche d'une demi-heure et les rendez-vous pris à l'accueil du Centre Social) se font le lundi et mercredi matin (9h15-12h15) dans son bureau.

Bien sûr les demandes des habitants lors des rendez-vous nécessitent un travail en aval (rappeler les personnes, recevoir les réponses de la préfecture quand elles n'ont pas d'adresse mail, imprimer les convocations et les listes de pièces à fournir et vérifier le dossier avant leur rendez-vous) ; et parfois en amont pour faire des recherches afin de bien « aiguiller » la personne !

C'est chronophage, **mais indispensable pour les personnes les plus vulnérables qui ne connaissent pas les méandres administratifs.**

> *Sans aide, je ne pourrai pas prendre de rendez-vous à la préfecture pour renouveler mon récépissé de titre de séjour tous les 3 mois. Mr C.*

Je veux devenir française mais la démarche est très compliquée et je ne sais pas comment obtenir le dossier… Mme D

Je dois aller en Turquie comment faire pour avoir un visa de touriste par internet…Mme K.

J'ai besoin d'un extrait de casier judiciaire mais je ne sais pas utiliser internet… Mr G

Développement Social Local Hors les murs

Données Chiffrées 2019

114 actions hors les murs 76 en 2018
36 971 accueils physiques, 33 293 en 2018
26 069 accueils téléphoniques, 27 610 en 2018

7 espaces hors CS (multi-sites) 8 en 2018
49 actions/projets en partenariat avec les bailleurs sociaux 70 en 2018
206 associations hébergées ou accueillies 203 en 2018
5 actions financées dans le cadre du Contrat de Ville

Exemples de PROJETS avec les Espaces Sociaux Communs (ESC) et les 6 Centres Sociaux Rennais :

⇒ Forum de rentrée, Fraich' attitude
⇒ J'élève seule mon enfant
⇒ Parcours Mieux-être
⇒ Épicerie sociale, Zone de gratuité
⇒ Expos, Concerts
⇒ Sensibilisation aux risques domestiques
⇒ Mois sans tabac, Octobre rose
⇒ Droits de l'enfant
⇒ Semaine "réflex' énergies" sur les tarification solidaires énergétiques
⇒ Projet des Livres nomades à l'Espace social (bibli de rue)
⇒ Prévention santé avec la maison du Mieux- Être
⇒ Projet Réseau d'entraide entre habitants

Aller vers une prise de position !

Le groupe Développement Social Local « Hors Les Murs » a pour ambition d'écrire **une prise de position concernant les actions développées par les Centres Sociaux sur l'espace public.** 2 rencontres ont été organisées en 2019 pour partager sur ce thème avec des animateurs, des bénévoles, des médiateurs sociaux.

Les objectifs de ces actions sont triples : aller à la rencontre des habitants les plus isolés, animer l'espace public et enfin être en veille pour identifier les préoccupations exprimées ou observées.

Le 17 octobre dernier, en partenariat avec RESOVILLES, **nous avons accueilli** au sein du Centre Social Carrefour 18, **le forum « Aller vers ...plutôt que voir venir ».**

Une vingtaine de structures sont venues présenter leurs actions et partager leurs expériences d'actions « Hors les murs ».

En 2019, nous dénombrions 114 actions « Hors les murs ».

Enfin depuis 2019, nous travaillons avec le cabinet Pluricité dans l'évaluation du Contrat de Ville sur le volet « Aller vers ». Ce cabinet a été missionné par Rennes Métropole.

Développement Social Local Hors les murs

Aller vers, plutôt que voir venir

Ouverture du Forum par le discours d'Annie Brelier, Co-Présidente de l'ARCS

Bretagne Pays de la Loire RésO Villes Centre de ressources politique de la ville

Je suis Annie Brelier, ex « invisible ». Je suis devenue bénévole à l'accompagnement à la scolarité puis administratrice du Centre Social de Maurepas à Rennes. Je suis actuellement une des Co-présidentes de l'Association Rennaise des Centres Sociaux. Nous sommes réunis aujourd'hui autour d'un mode d'action qui se développe : « Aller vers ». Mais au fait, c'est quoi « Aller vers » ?

« **Aller vers** », c'est avant tout **une action de proximité**. Ainsi les salariés et bénévoles des six Centres Sociaux Rennais ont développé une variété d'interventions pour aller vers une partie de la population du quartier qui ne se montre jamais, celles et ceux que l'on appelle « **les invisibles** », qui sont souvent associés au non-recours.

Développement Social Local Hors les murs

Familles en situation de grande pauvreté, familles monoparentales dont les femmes seules ne trouvent aucun moment de répit, personnes ayant perdu peu à peu les liens sociaux et/ou familiaux., personnes souffrant d'addiction (alcool, drogues), personnes en situation de handicap, personnes en fragilité psychologique, personnes ne maîtrisant pas la langue française, personnes âgées, …

Isolement croissant d'une partie des habitants qu'accentue la dématérialisation de l'accès aux droits et des liens avec les institutions. Isolement qui, de plus, peut être accentué par des conflits de voisinage, la présence de dealers menaçants dans les halls d'immeubles, ce qui entraîne une peur de sortir de chez soi.

Mais « aller vers » ne se limite pas à aller vers des personnes en situation de crise ou de décrochage.

« Aller vers » c'est rencontrer l'autre en assurant d'abord une présence, une écoute en acceptant que la relation ne s'enclenche pas tout de suite, en donnant du temps au temps.

« Aller vers » c'est rencontrer les habitants, et donner des moyens à ces mêmes habitants de se rencontrer. « Aller vers » c'est échanger avec les habitants tout en favorisant le partage des idées entre les habitants. « Aller vers » c'est laisser s'exprimer les envies des habitants tout en permettant la manifestation des compétences.

C'est aussi faciliter la capacité des habitants à s'organiser ensemble pour améliorer leur quotidien en permettant l'émergence de propositions par les habitants eux-mêmes. C'est participer à des actions collectives qui permettent à chacun de s'épanouir en trouvant sa place dans la construction d'un projet.

« Aller vers », tout le monde en parle, mais ce n'est pas si simple comme le précise Yves-Marie Le Scornet, Directeur du Centre Social de Maurepas. Il souligne qu'aller vers c'est aller vers le territoire et la temporalité de l'autre : être là dans la rue, dans un hall d'immeuble, un pas de porte, un parc, un arrêt de bus. C'est

Développement Social Local Hors les murs

accepter de sortir de sa zone de confort et accepter le temps de l'habitant. Et il poursuit ainsi :

« Aller vers » cela commence par un regard, un sourire (outils très puissants), un bonjour.

« Aller vers » c'est entrer dans le monde de l'autre.

N'oubliez pas que celui vers qui on va, ne nous a rien demandé.

« Aller vers » c'est permettre la rencontre avec celles et ceux qui ne sortent pas et/ou qui n'osent pas franchir la porte d'un équipement.

Yves-Marie Le Scornet conclut : Pour le travailleur social « aller vers » nourrit une connaissance du territoire de son environnement de travail.

Alors aller vers, c'est quoi ?

C'est le croisement d'une multitude de propositions expérimentées par les différents acteurs sur le territoire. « Aller vers », c'est sans doute une notion qui doit rester assez imprécise, même si c'est gênant, pour rester une porte grande ouverte aux initiatives, ouverte à l'accueil de l'autre à son rythme et sans jugement.

Commission Coopération des acteurs

Fort de différents constats et fruit d'une réflexion engagée en Conseil d'Administration, ce dernier a validé la réorganisation des commissions afin d'ouvrir et d'adapter ces dernières à la stratégie de l'Association.

Les Commissions sont des instances politiques issues du Conseil d'Administration. Elles prennent appui sur les **axes stratégiques prioritaires** du projet politique de l'ARCS.

Cette nouvelle organisation a pour but de **construire des coopérations entre les bénévoles et les salariés, et d'être plus ouverte**.

C'est ainsi que la commission Coopération des Acteurs est née. Elle résulte de la fusion de la Commission Vie Associative et de la Commission du Personnel.

Commission Coopération des acteurs

Le principal sujet sur lequel la commission a commencé à travailler et qui sera développé sur l'année 2020 est **la place et le rôle des salariés dans la gouvernance**. Quelle place pourront-ils avoir dans les instances ? Comment renforce-t-on cette place ?

La place et le pouvoir des adhérents dans les instances et au sein de l'association est aussi un thème central dans le travail qui s'amorce.

La Commission « Coopération des Acteurs », composée exclusivement d'administrateurs·trices, souhaite se pencher sur la question de la formation des acteurs et trouvent pertinent le fait d'être accompagnée et formée lors **d'une formation/ action autour de la place des acteurs au sein de l'ARCS et travailler ainsi autour de l'évolution de la gouvernance de notre association.** Ce chantier qui s'ouvre est aussi l'occasion de se pencher sur le partage des décisions et de l'information et à terme de réviser les statuts et le règlement intérieur (*délégations, répartition des pouvoirs, processus de décision, …*).

Données Chiffrées 2019

Ressources Humaines—Effectifs au 31/12/2019

128 salariés.es 129 en 2018

99 Équivalents Temps Plein (ETP), pour :

109 CDI (86 ARCS, 18 CAF, 5 GEDES).

15 CDD

4 Contrats Aidés

195 Contrats de Travail réalisés

1 504 Bulletins de Salaires réalisés/mois

14 932 Chèques Déjeuners distribués/mois

Mutuelle : 79 salariés bénéficient de la mutuelle obligatoire, 45 salariés seuls /29 salariés avec enfants/5 familles.

29 jurys de recrutement, 14 en 2018

Citoyenneté

54 Collectifs d'Animation au total, 37 en 2018

2912 Adhésions individuelles et familiales, 2 379 en 2018

96 Adhésions associatives, 72 en 2018

Bénévoles des centres

28 574 heures de bénévolat dans les Centres (dont 662 heures pour les instances associatives), 29 968 en 2018

135 hommes, 123 en 2018

348 femmes, 302 en 2018

Cotisations des adhérents : **13 296,05 €**

Commission Coopération des acteurs

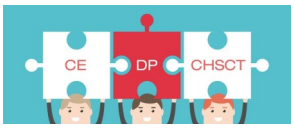

Le Dialogue Social

La mise en place du Comité Social et Economique (CSE) et l'organisation de nouvelles élections professionnelles.

Dans le cadre des évolutions récentes en matière de législation sociale (ordonnances 2017 du Code du Travail), **les organisations de plus de 11 salariés étaient dans l'obligation de mettre en place, avant le 31 décembre 2019, le Comité Social et Économique (CSE)**.

Cette nouvelle instance fusionne et remplace les précédentes instances de représentation du personnel jusqu'ici en place au sein de notre association : délégués du personnel (DP), comité d'entreprise (CE) et comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT).

Dans ce contexte, des négociations ont été engagées avec la délégation syndicale CGT -USPAOC représentative au sein de l'ARCS, en septembre et octobre 2019.

Au terme de plusieurs réunions de négociation, **les parties ont abouti à la conclusion d'un accord d'entreprise qui définit les modalités de fonctionnement du futur Comité Social et Économique de l'ARCS.**

Cet accord prévoit, notamment :

- ⇒ une durée de **mandat de 4 ans** pour les représentants du personnel élus au CSE ;
- ⇒ un nombre de **6 titulaires et 6 suppléants** élus ;
- ⇒ **21 heures de délégation/mois pour les membres titulaires**, qui pourront mutualiser et partager ces heures avec les suppléants s'ils le souhaitent ;
- ⇒ **10 réunions du CSE/an,** d'une durée de 3 heures, dont 4 réunions consacrées à la santé, la sécurité et les conditions de travail ;
- ⇒ la désignation d'**un représentant de proximité pour chaque centre social + le Siège**, soit au total 7 représentants de proximité, afin de garantir un dialogue social régulier en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;
- ⇒ **4 heures de délégation/mois pour le représentant de proximité** dans chacun des Centres et au Siège.

En novembre 2019, des élections professionnelles ont été organisées en vue d'élire les membres du Comité Social et Economique de l'ARCS.

Un **protocole d'accord préélectoral** a été négocié et formalisé avec les Organisations Syndicales CGT USPAOC et CFDT Santé-Sociaux. Le 1er tour des élections professionnelles de l'ARCS s'est déroulé le jeudi 7 novembre 2019. En voici les résultats :

Commission Coopération des acteurs

Collège NON CADRES	Titulaires	Suppléants
CGT USPAOC	Marie-Andrée BERTHET Jean-Christophe CARRÉ Claire DENIS Delphine PERREE Monia QUEIROZ	Julia LAVIGNE Quentin HOUMEAU Nelly RAYNAL Christine PRIZE Anne DEMAY
Collège CADRES	**Titulaire**	**Suppléant**
CGT USPAOC	Serge MENEZ	Marc AUBRY

Représentants de proximité élus par le CSE dans les Centres Sociaux en 2019 :

Ty-Blosne : Julia LAVIGNE / Champs Manceaux : Christine PRIZE / Maurepas : Nelly RAYNAL / Villejean : Delphine PERREE / Carrefour 18 : Quentin HOUMEAU / Cleunay : Aurélie DEMAY / Siège : Jean-Christophe CARRE

Les premières réunions CSE ont notamment été consacrées à **la définition des modalités de fonctionnement du CSE** formalisées dans un règlement intérieur.

> *Le fait que les 6 Centres Sociaux et le Siège soient représentés au sein du CSE constitue une nouvelle clef de réussite du dialogue social au sein de notre association.*
>
> *Amélie Trappler,*
> *Directrice Générale de l'ARCS*

Un diagnostic de la fonction Ressources Humaines.

Une mission de diagnostic de la fonction RH au sein de l'ARCS a été confiée à **Laureline GEISEN, Responsable des Ressources Humaines** qui assure l'intérim depuis mars 2019. Il s'agissait de mener un travail régulier d'observation, d'analyse et de réflexion, dans l'objectif de :

- ⇒ **favoriser l'analyse et la prise de distance avec les fonctionnements RH existants,**
- ⇒ **contribuer aux réflexions et préconisations en vue du recrutement d'un·e futur·e cadre RH.**

Les résultats et les préconisations issus de ce diagnostic devront permettre au Bureau et au Comité de Direction de **définir les principes d'organisation nécessaires à la gestion des ressources humaines de l'Association**. Nous pourrons ainsi partager ses éléments dans le rapport d'activité de l'année 2020.

Commission Projet Socio-économique

Fruit de la réflexion engagée en Conseil d'Administration, la Commission Finances s'est métamorphisée au cours du dernier trimestre 2019 en Commission Projet Socio-économique.

Pour l'instant, la nuance n'apparaît pas encore clairement. La Commission Projet Socio-économique est constituée des mêmes personnes et, comme feue la Commission Finances, s'est vue attribuée les mêmes objectifs. Par ailleurs, cette nouvelle Commission s'est très peu rassemblée pour l'instant en 2020 en raison du contexte pandémique. Il lui appartiendra dans les mois qui viennent de mieux appréhender ses missions.

Une chose pour autant apparaît très clairement : il conviendrait que cette Commission soit aussi **un lieu de rappel des contextes financiers successifs de l'Association.** Les évènements se sont succédés à grande vitesse ces 18 derniers mois, entre l'annonce de la baisse l'aide conventionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales (annonçant un avenir financier menacé) et l'obtention d'un excédent très important pour l'exercice 2019. Unanimement, les administrateurs constituant cette Commission expriment ce besoin d'éclairage permanent pour mieux pouvoir le transmettre aux instances dirigeantes de l'Association que sont le Bureau et le Conseil d'Administration.

Une autre donnée doit également être prise en compte : le fait est que, même si la Commission change de nom, il n'empêche que l'année budgétaire demeure la même, avec certains passages difficilement contournables, tels que **l'arbitrage en matière d'investissements, ou la présentation par les Directeurs de Centre de leurs budgets et celui du Siège.**

Commission Projet Socio-économique

Ces précautions prises, revenons sur l'activité proprement dite de la Commission Finances / Projet socio-économique au cours de l'année 2019.

La Commission s'est réunie six fois sur cette période (dont une fois sous l'appellation Commission Projet socio-économique). Trois réunions ont été consacrées exclusivement à **la tarification ALSH**, deux à **l'arbitrage des demandes d'investissements 2020** des Centres et du Siège, une dernière enfin sur ce que pourrait être la configuration liée à **la nouvelle appellation de la Commission**.

Concernant le travail sur la tarification ALSH, la Commission avait été investie de la mission de proposer une nouvelle grille de tarification après l'échec de la prise en compte d'une première proposition émanant de deux Directeurs de Centre et du Directeur Financier au cours du Conseil d'Administration du 19 décembre 2018.

C'est à un travail de fourmi, au vu des nombreux avis parfois contradictoires exprimés au cours de ce Conseil d'Administration (mémorable selon l'avis de tous les membres de la Commission), que nous nous sommes attaqués. Dans un contexte, qui plus est, d'attente de l'avenir des Accueils de Loisirs et plus globalement de l'avenir de l'accueil enfance/petite enfance, toujours en discussion et en prospection à l'heure où ces lignes sont écrites. Ce travail débouche cependant sur une proposition que nous ferons quand les choses seront établies.

Le travail sur l'étude des demandes des investissements a été mené de manière plus classique. A noter cette année l'apport très intéressant du technicien de maintenance, de l'assistante de gestion et de la coordinatrice services à la population et sécurité des publics. Cependant, en raison du contexte pandémique du premier semestre 2020, un certain nombre d'investissements n'ont pu voir le jour et il conviendra de s'y repencher très rapidement.

À noter qu'il n'y a pas eu en 2019 de réunions relatives à la présentation des budgets 2020 par les Centres et le Siège. Le budget ayant été présenté en février 2020, c'est en janvier de cette même année qu'ont eu lieu ces réunions.

Commission Projet Socio-économique

Les travaux dans les centres

Nouvel outil

L'année 2019 a vu arriver la mise en place d'un **nouveau système de gestion des tickets de maintenance**. Comprenez par là, le changement d'outils qui permet à nos Centres Sociaux de faire leurs demandes d'intervention auprès de la maintenance et du service informatique. Le petit nouveau s'appelle GLPI et offre plus de fonctionnalités que l'outil précédent.

Investissement à la ludothèque

Cette année, il a fallu organiser et effectuer **le transfert de la ludothèque de Maurepas** vers un autre local. Au programme, commande et pose de sols plastiques pour recouvrir les carrelages du nouveau local ; remontage de la quasi totalité du mobilier avec de nombreuses modifications et de nouvelles installations afin d'adapter le lieu à l'activité. Beaucoup d'énergie dépensée mais au final, une grande satisfaction collective pour les salariés, les bénévoles et les usagers.

Audit des locaux

Dans le cadre des nouvelles missions du Technicien de Maintenance et de celles de la Coordinatrice Sécurité des Personnes et Sécurité des Publics, nous avons organisé **des visites des Centres Sociaux rennais et du Siège**. Ces visites se sont déroulées en compagnie de la Direction de chaque Centre Social, le but étant de faire un recensement le plus exhaustif possible des dysfonctionnements, des souhaits d'aménagements et de matériels. Ces visites permettent également de faire un suivi des dossiers en attente en lien avec les propriétaires et les partenaires.

Commission Projet Socio-économique

2019, un partenariat plus étendu entre €KO SYNERGIES et l'ARCS

Pour mémoire, €ko Synergies est une **association créée par un groupement d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire désirant partager leurs pratiques d'achats,** soucieux de renforcer ainsi leur force de négociation, et engagés dans un processus d'achats durables.

€ko Synergies propose à ses adhérents une sélection de fournisseurs locaux préalablement testés et validés pour la qualité de leurs produits et négocie des prix très attractifs. L'ARCS en est un membre fondateur et participe à sa coprésidence.

Suite à la réorganisation de son Siège (consécutif au départ de sa Directrice de l'administration générale), mais aussi, plus récemment, suite à l'audit de la Cour Régionale des Comptes, l'ARCS a décidé de revoir sa politique d'achat. C'est tout naturellement vers €ko Synergies que l'ARCS s'est tournée pour mener à bien ce projet.

De nouvelles modalités de recours à €ko Synergies ont ainsi été définies :

- ⇒ Recherche de fournisseur pour un achat « classique » chez un fournisseur déjà référencé.
- ⇒ Recherche d'un produit spécifique non-encore référencé.
- ⇒ Consultation personnalisée avec étude de marché.

En 2019, dans le cadre d'une consultation personnalisée de l'ARCS, **€ko Synergies a étudié les offres de plusieurs fournisseurs d'accès internet** afin de trouver la solution la plus adaptée et permettant, en outre, de générer des économies. Aujourd'hui grâce à cette consultation, l'ARCS utilise le réseau FOR (Fibre Optique Rennaise) de la Ville de Rennes et espère générer pour 2020 environ 30 000€ d'économies sur sa facturation d'internet. Plusieurs autres consultations personnalisées sont toujours en cours et se matérialiseront en 2020, notamment en ce qui concerne la téléphonie fixe et mobile.

Un partenariat qui va encore être amené à se solidifier, car comme évoqué plus haut, suite à l'audit de la Chambre Régionale des Comptes, **l'ARCS a découvert qu'elle était soumise à la règlementation des marchés publics.** Cette découverte aura un impact dans nos relations avec €ko Synergies qui devra se former à cette nouvelle règlementation pour passer, à la place de l'ARCS, certains marchés qui profiteront au plus grand nombre.

Commission Information et communication

Contexte :

La stratégie de communication de l'ARCS se réfère directement aux 3 thématiques prioritaires retenues par l'Assemblée Générale du 6 juin 2019 :

⇒ Petite-enfance, enfance, parentalité

⇒ Inclusion numérique

⇒ Aller-vers, hors les murs

La Stratégie du paon de l'ARCS, c'est :

Faire connaître l'utilité sociale de l'Association Rennaise des Centres Sociaux

⇒ Par des témoignages des 1ers concernés

⇒ Relayer l'information dans les médias

⇒ Inclure et faire du lien avec les partenaires (Caf, Ville de Rennes, Rennes Métropole, Département, ...)

Données Chiffrées 2019

2 Gazettes

Rédacteurs

5 Bénévoles différents
10 Salariés différents
28 articles différents

Commission

9 Rencontres
27h de bénévolat

Comité de rédaction

2 Rencontres
6h de bénévolat

Site Internet

Fréquentation

138	**113**	**249**	**571**	**700**	**961**	**1054**
Juin	Juil.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.

Commission Information et communication

Gouvernance de la Commission Information et communication

Les administrateurs de la Commission Info-Com définissent les objectifs à atteindre en terme de communication et sont **décisionnaires au niveau politique et stratégique de l'ARCS**.

La chargée de communication apporte des éléments quantitatifs et qualitatifs pour que les administrateurs·trices puissent définir et décider la politique et la stratégie de l'ARCS en matière de communication, anime la commission et met en œuvre la politique et la stratégie définies par les administrateurs·trices et rédige des projets des 3 thématiques prioritaires.

Les Pilotes des Groupes de Travail en lien avec les thématiques prioritaires de l'Association doivent informer la commission de leur projet par les comptes rendus.

Les référents communication apportent une vision du terrain sur les objets de travail de la commission.

Groupe de Travail Comité de rédaction

La mise en place du groupe de travail Comité de rédaction de la Gazette s'organise selon une proposition de rétroplanning. Le pilote propose un calendrier de rencontre de mise en œuvre de la Gazette. Cela permet aux acteurs d'avoir une vue d'ensemble sur l'engagement des acteurs.

Stratégie Web/Digitale/Numérique.

La stratégie Web est rattachée à la stratégie du paon.

- ⇒ Réaliser une photographie du système d'information et de communication de l'ARCS.
- ⇒ Analyser l'articulation entre les outils numériques : Site internet / Gazette / Facebook.
- ⇒ Définir un calendrier.

Relation Presse :

- ⇒ Mettre en place une relation privilégiée avec des journalistes des médias que l'ARCS souhaite cibler.
- ⇒ Mettre en place une stratégie Relation Presse en corrélation avec la stratégie de communication de l'ARCS.

Commission Information et communication

Les coulisses

Comité de rédaction de la Gazette

La Gazette est le journal de l'Association Rennaise des Centres Sociaux. Elle s'adresse aux adhérents, aux bénévoles, aux partenaires, aux salariés et aux rennais.

Le Comité de rédaction est un groupe de travail émanant de la commission Information et Communication. Il est composé d'administrateurs·trices, de bénévoles, de salariés plus particulièrement les référents communication représentant chaque Centre Social.

Ce groupe de travail se réunit à chaque sortie de Gazette, c'est-à-dire deux à trois fois par an. **Pour la réalisation d'une gazette, le comité se rencontre à trois reprises.**

La première rencontre se concentre sur le choix des articles. Chacun propose des idées d'article sur les évènements qui se sont déroulés dans les Centres Sociaux. Le comité travaille sur le dossier central en se référant aux axes prioritaires votés lors de l'Assemblée Générale. Pour l'année 2019, l'inclusion numérique, le développement social local et la Petite Enfance ont été mis en valeur. Il convient de mettre en place à la création de chaque numéro de ce journal, un rétroplanning pour donner à voir à l'ensemble des acteurs et rédacteurs : l'engagement, la date butoir, le maquettage, la relecture et la diffusion de la Gazette.

La seconde rencontre permet de faire le point sur la sollicitation des uns et des autres pour la réalisation des articles, de travailler sur les angles d'approche du dossier central et de rencontrer les acteurs ou le pilote de la thématique à mettre en avant.

La dernière rencontre permet de réaliser une relecture, de corriger les coquilles et de valider l'ensemble du numéro avant la diffusion.

La diffusion de la Gazette se réalise en version papier lors d'un Conseil d'Administration de l'Association et en version numérique auprès des adhérents, des partenaires et des salariés. Elle est aussi présente dans les Centres Sociaux dans les espaces conviviaux.

Commission Information et communication

Système d'information

L'année 2019 s'est inscrite dans la continuité des chantiers initialement amorcés concernant la mise en conformité du système d'information :

⇒ **Migration du système de messagerie et outils collaboratifs vers un nouveau prestataire qui propose plusieurs avantages :**

- Système plus performant (comprendre beaucoup moins de pannes liées à la messagerie).
- L'ensemble des salarié.e.s dispose désormais des mêmes outils collaboratifs.
- Coût : au titre d'association reconnue d'utilité publique l'ARCS dispose de la gratuité via le programme Solidatech.

⇒ **Migration de l'accès réseau à la Fibre Optique Rennaise (FOR) via un prestataire local, Bretagne Télécom. En voici les avantages :**

- Évolution nécessaire du fait des nouvelles pratiques numériques et des besoins croissants qui ne pouvaient être assurés via l'infrastructure précédente.
- Mise en conformité générale du système d'information possible.
- Coût : baisse notable des coûts de fonctionnement.

⇒ **Beaucoup d'évolutions techniques "sous le capot" afin de permettre la réalité effective de la mise en conformité du Système d'Information de l'ARCS :**

- D'un point de vue technique (sécurité, outils).
- Également le règlement général sur la protection des données (*RGPD*) (chantier en cours) concernant la gestion des informations personnelles de tous les acteurs et bénéficiaires des réseaux sociaux.

En bref :

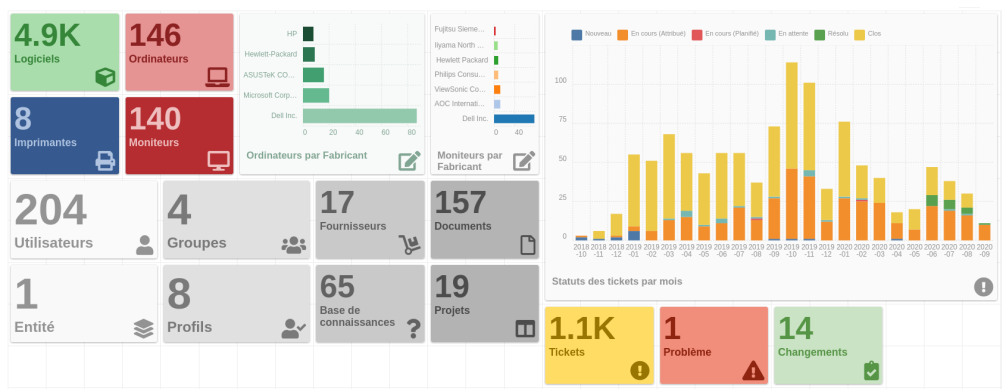

Démarche Centre-Ville

Le Collectif d'Animation Centre-Ville s'inscrit dans une histoire qui commence en 2010 avec la sollicitation de l'Association Rennaise des Centres Sociaux par la Ville de Rennes pour **mener un diagnostic partagé de l'animation sociale de proximité sur le quartier centre.**

Ensuite, en lien avec l'accompagnement effectué par l'ARCS, **de nombreuses actions d'animations de proximité** ont été mises en place et un lien fort s'est construit alors entre les habitants mobilisés et les Centres Sociaux.

Cet accompagnement a conduit à **la constitution d'un groupe d'habitants** qui s'est investi dans **la construction d'un projet d'animation sociale de proximité** en Centre-Ville. **C'est ainsi qu'est née en 2015 l'association « Le Collectif d'Animation Centre-Ville » et que cette même année, le Collectif a obtenu l'agrément Espace de Vie Sociale (EVS) attribué par la CAF**. De nombreuses actions, principalement dans le centre-ville nord, ont depuis lors été construites.

Le Collectif d'Animation du Centre-Ville est aujourd'hui un partenaire de quartier et un acteur reconnu de l'animation de proximité en centre-ville nord et est inscrit dans de nombreuses collaborations et coopérations, (*ARCS, OPAR, Et SI On Se Parlait, L'Autre Regard, Ville de Rennes, ESC Kléber …*).

Tout au long de l'année 2019, le Collectif a consacré une grande part de son temps et de son énergie autour du **projet du nouvel équipement de quartier : « Le Jeu de Paume » qui est ouvert au public début janvier 2020.** Il s'est associé à la démarche engagée autour de cet espace dont le pilotage a été confié à l'APRAS par la Ville de Rennes.

2019, agir dans un monde incertain.

L'année 2019 a été pleine d'incertitude sur l'évolution du projet que porte le Collectif. La fin de l'agrément EVS était prévue fin 2019, la place du Collectif au sein de l'équipement de quartier centre n'était pas déterminée et il n'était pas certain que le partenariat entre l'ARCS et le Collectif d'Animation Centre-Ville puisse se poursuivre.

Afin que le Collectif d'Animation Centre Ville puisse faire évoluer son projet en lien au quartier centre et au nouvel équipement, la CAF a accepté de reporter l'agrément EVS jusqu'à fin 2021. Par ailleurs, l'ARCS s'est engagée, par convention, à poursuivre la mise à disposition d'un salarié à mi-temps pour l'animation/coordination du projet et le soutien dans la gestion financière, technique et logistique. Il n'est pas prévu de renouvellement à l'issue de cette convention.

Démarche Centre-Ville

Le Collectif se trouve plus sécurisé aujourd'hui et peut se consacrer pleinement à l'évolution de son projet en lien à cet équipement de proximité et prendre part au travail en cours sur la future gouvernance de ce lieu.

Le Collectif d'Animation en quelques données :

⇒ 9 Co-présidents.es. en 2019 avec un mode de gouvernance dite « Horizontale » ouvert à tous les habitants qui le souhaitent. Les personnes morales (*les associations par exemple*) ne peuvent pas intégrer la co-présidence mais peuvent être « membres sympathisants ». Les 9 co-présidents ont été réélus à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 28 /11/ 2019.

⇒ Une structure qui a œuvré principalement « hors les murs » sans locaux dédiés et qui, début 2020, a intégré le nouvel équipement de proximité en centre-ville : le Jeu de Paume.

⇒ Une vingtaine de bénévoles engagés dans le Collectif auxquels on ajoute un peu moins de 50 bénévoles mobilisés lors des différentes actions. En moyenne une centaine d'heures par an d'investissement par bénévole membres du Collectif.

⇒ Pour l'année 2019, reconduction des actions comme : La « **Roulotte à Parlotte** » **& Caravane**, une démarche d'aller vers les habitants à la sortie des écoles, dans les crèches, dans les parcs… , La « **Guitare qu'Est Tannou** », temps fort de proximité qui conjugue spectacles, ateliers, temps conviviaux, … , Les **sorties collectives** (*3 sorties cette année*), qui permettent aux habitants d'avoir accès, le temps d'une journée, à un moment de détente, et ce avec une attention particulière pour les personnes les plus fragiles… , La **bibliothèque de rue**, qui est un lieu d'échanges, de rencontres et d'animations autour du livre, qui fonctionne de plus en plus en autonomie… Et le développement d'un nouvel atelier, l'atelier **« Chants »** autour de la pratique du chant, de la respiration et du bien-être.

⇒ 35 692€ de dépenses

⇒ De nouvelles perspectives comme la participation à un groupe de travail autour des questions liées à la petite enfance et à la parentalité avec comme objectif de mettre en place des projets dans le quartier ou le travail sur la mise en place éventuelle d'Accompagnement à la scolarité dans le futur Jeu de Paume.

Mutuelle pour tous

BILAN 2019

Quelques chiffres significatifs

- **90 personnes couvertes par la mutuelle de groupe**
  - 75 adhérents
  - 17 ayants-droit
- **21 personnes n'avaient pas de mutuelle auparavant**
- **30 adhésions pour la garantie de Base**
- **45 adhésions pour la garantie Complète**

- **11 réunions d'information collectives** sur l'ensemble des Centres Sociaux Rennais ou **118 personnes ont été rencontrées**
- **50 permanences** pour des rendez-vous individuels où **141 personnes ont été rencontrées**

une Mutuelle pour tous

Les sources d'information :

- 44,2 % des personnes rencontrées ont eu l'information de la permanence via les Centres Sociaux qu'ils fréquentent,
- 31,7 % par les médias dont principalement suite à l'article dans le Nous, Vous, Ille, cet été
- 9,2 % viennent par le biais du CDAS
- D'autres personnes viennent du CCAS, de la CARSAT ou par le bouche à oreille, par exemple

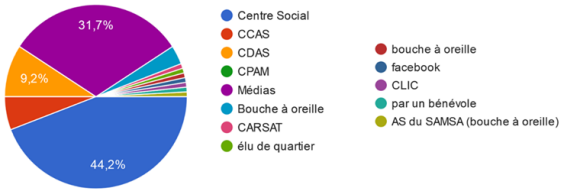

- **29,2 % des personnes rencontrées** en rendez-vous individuels **expriment ne pas avoir de complémentaire santé** pour diverses raisons : financières, changement de situation (séparation, perte d'emploi, fin de droits, ...)
- **30,3 % des personnes rencontrées** expriment **renoncer à certains soins** : notamment en dentaire, optique, analyses médicales, ...

Les profils des publics rencontrés :

- **70 % des personnes rencontrées vivent seules au sein de leur foyer** et 83,2 % expriment ne pas avoir d'enfant à charge
- 39,5 % des répondants ont entre 21 et 60 ans, **60,8 % ont plus de 60 ans**
- **65,8 % sont des femmes**

De nombreuses sollicitations :

⇒ **Téléphoniques** au Siège, suite à une couverture médiatique dans le Nous, Vous, Ille cet été (60 % des appels du Siège pendant plusieurs mois) qui a interpellé de nombreuses personnes extérieures à Rennes (Pontorson, Saint-Malo, Fougères, ...).

⇒ **Partenariales** : pour présenter le projet dans les services de l'accompagnement social, pour participer à des actions (« Vieillir en Citoyen à Rennes », Rencontres de l'Institut Renaudot, ...).

⇒ La signature d'une **convention de partenariat avec la CPAM signée en Juin qui a permis :**

- l'organisation d'une réunion d'information sur les dispositifs de la CPAM à destination des Conseillères en Économie Sociale et Familiale et des médiateurs sociaux de l'ARCS,
- des rendez-vous réservés pour nos publics auprès du Centre d'Examen de Santé,
- un accès favorisé à la plateforme PFIDAS pour recourir au non-recours en termes de soins pour les publics que l'on accompagne.

Mutuelle pour tous

⇒ **Des demandes de rencontres** de différentes associations qui s'intéressent au projet développé .

⇒ Notre participation aux **Rencontres de l'Institut Renaudot**, organisées par la Ville de Rennes en juin avec deux bénévoles et la Mutuelle des Pays de Vilaine.

⇒ La co-organisation **d'une action partenariale, « Vieillir en santé à Rennes »,** pilotée par la Carsat, au Centre Social des Champs Manceaux en Juin.

⇒ **Une proximité de travail** avec la Mutuelle des Pays de Vilaine.

Un groupe de travail et une équipe pluridisciplinaire au sein de l'ARCS :

⇒ **Des bénévoles qui continuent de s'impliquer dans un groupe de travail autour de la mutuelle de groupe :**

- réflexion, recadrage, pilotage, du projet,
- soutien à la chargée de mission,
- participation à la préparation des actions (Rencontres de l'Institut Renaudot, Vieillir en Santé à Rennes, rencontre avec Quartiers Solidaires).

⇒ **Des secrétaires qui prennent le relais téléphonique à l'accueil du Siège** pour orienter les personnes vers leurs demandes et prendre les rendez-vous individuels.

⇒ **Des Conseillères en Economie Sociale et Familiale** qui reçoivent les personnes en rendez-vous individuels, participent à l'organisation des réunions d'information collectives dans leur Centre, intègrent ce nouvel outil dans leurs accompagnements individuels.

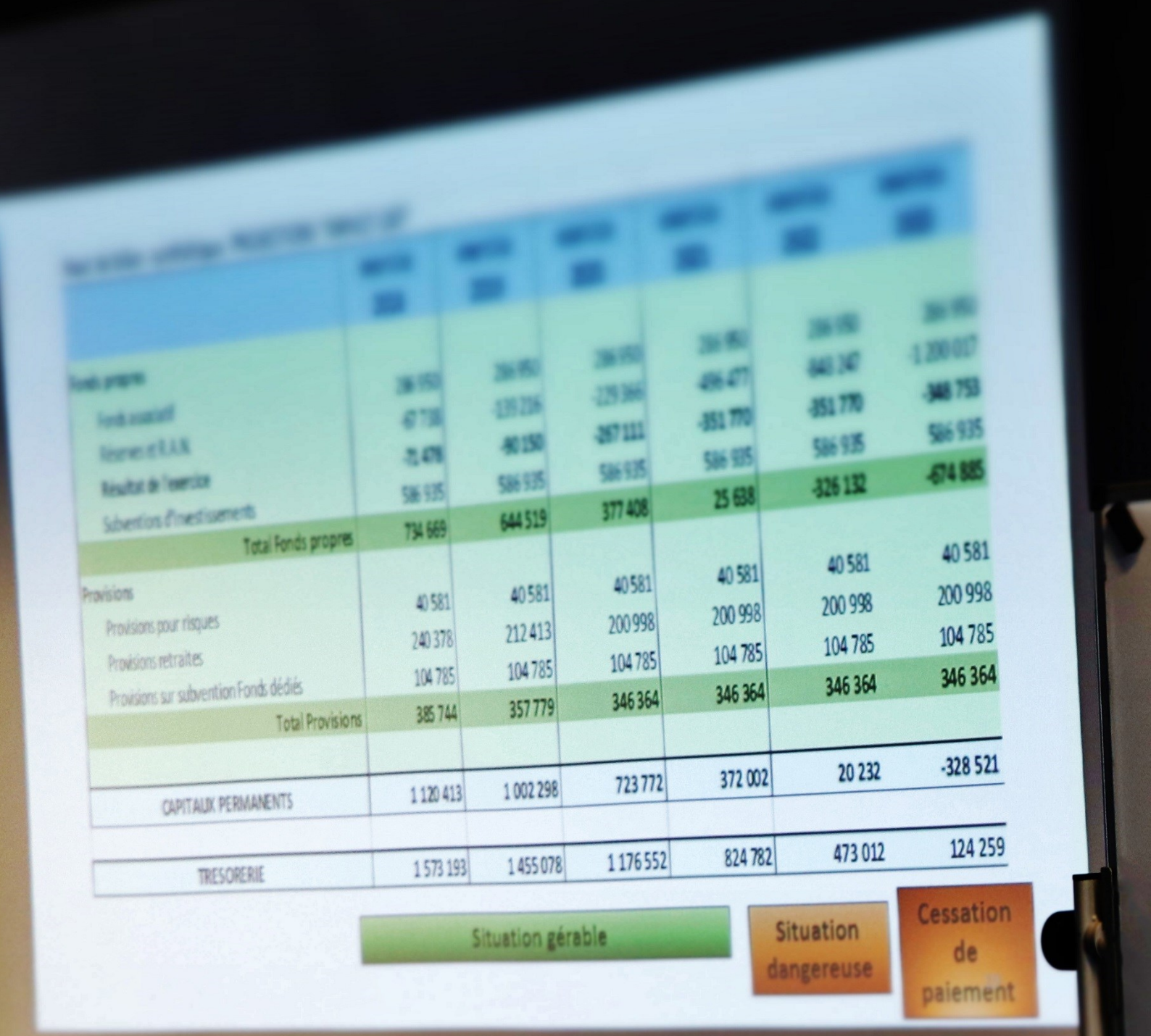

[illegible]

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fonds propres						
Fonds associatif	286 950	286 950	286 950	286 950	286 950	286 950
Réserves et R.A.N.	-67 738	-139 216	-229 366	-496 477	-843 247	-1 200 017
Résultat de l'exercice	-71 478	-90 150	-267 111	-351 770	-351 770	-348 753
Subventions d'investissements	586 935	586 935	586 935	586 935	586 935	586 935
Total Fonds propres	**734 669**	**644 519**	**377 408**	**25 638**	**-326 132**	**-674 885**
Provisions						
Provisions pour risques	40 581	40 581	40 581	40 581	40 581	40 581
Provisions retraites	240 378	212 413	200 998	200 998	200 998	200 998
Provisions sur subvention Fonds dédiés	104 785	104 785	104 785	104 785	104 785	104 785
Total Provisions	**385 744**	**357 779**	**346 364**	**346 364**	**346 364**	**346 364**
CAPITAUX PERMANENTS	1 120 413	1 002 298	723 772	372 002	20 232	-328 521
TRESORERIE	1 573 193	1 455 078	1 176 552	824 782	473 012	124 259

Situation gérable

Situation dangereuse

Cessation de paiement

Rapport financier

Page 48-67

Rapport Financier

Chronique d'un résultat annoncé.

Entre la première annonce de baisse de sa subvention de fonctionnement liée à la Convention d'objectifs et de financement entre l'ARCS, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine et la Ville de Rennes en 2018 et la situation à fin 2019, **se seront écoulées deux années « riches » de doutes, d'études et de rebondissements.**

L'ARCS dans tous ses états

Par un courrier daté du 27 mars 2018, la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine nous informait des modalités de diminution progressive de son aide conventionnelle au cours des années qui viennent. Cette aide, nous précisait la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, allait être réévaluée chaque année en fonction des départs des agents CAF mis à disposition à l'ARCS de l'année N-1. **Nous apprenions ainsi que le montant de la Convention allait diminuer d'un peu plus de 500 000 € jusqu'en 2022.**

Une première analyse à chaud prouvait que cette information, toute exacte qu'elle fut quant à la diminution du montant de la Convention sur 5 ans, avait néanmoins **un impact cumulé d'environ 1 700 000 € sur notre gestion sur la même période**. Autrement dit, entre la somme que nous aurions reçue s'il y avait eu maintien de la Convention et celle que nous allons recevoir réellement, un écart de 1 700 000 € était observé. Ce montant rapporté à notre niveau de trésorerie au 31 décembre 2017 (soit environ 1 600 000 €) nous avait mis en alerte.

Cette première analyse à chaud ne révélait que le montant brut de la baisse de la Convention. Comme cette décision de baisse de subventionnement s'accompagnait parallèlement de la baisse de la facturation du personnel mis à disposition par la Caisse d'Allocations Familiales, **l'impact réel sur nos comptes revenait à déterminer quel était le coût du remplacement des agents CAF par des salariés sous convention ARCS. Une première étude en interne faisait mention d'un impact réel d'environ 1 000 000 €,** ce chiffre ne prenant pas en compte par ailleurs le coût lié à l'ancienneté, évalué à 50 000 € environ chaque année.

Rapport Financier

L'appel à un cabinet extérieur

L'annonce de ces chiffres à nos partenaires financiers nous a collectivement incité à faire appel à un cabinet conseil. Un financement important de la CAF 35, et dans une moindre part, de la Ville, nous en a offert la possibilité. Les missions dévolues à ce cabinet ont consisté dans un premier temps à faire un point sur la situation économique et financière de l'ARCS, et dans un deuxième temps à mesurer l'impact de la décision de la Caisse d'Allocations Familiales, confirmant ou infirmant en cela nos propres conclusions. Sur la deuxième partie de la mission, **le cabinet a calculé que l'impact subi était de 1,2 millions d'euros, rejoignant ainsi nos propres conclusions.**

Une première négociation avec la Caisse d'Allocations Familiales annihile les effets collatéraux de la baisse de subventionnement.

La Caisse d'Allocations Familiales avait donc décidé de diminuer pendant 5 années son aide conventionnelle. Le principe de calcul retenu consistait, l'année N, à diminuer son aide conventionnelle de l'équivalent du coût annuel de ses agents partis en retraite l'année N-1.

Cette méthode occasionnait plusieurs difficultés : incertitude sur le souhait réel des agents Caf à partir effectivement en retraite et donc impossibilité d'évaluer précisément les impacts, disparité sur le nombre de départs estimés par année (trois départs prévus en 2017, un en 2018, cinq en 2019, ...), poids psychologique sur les équipes et notamment sur les agents Caf qui savaient que leur départ entraînait une diminution de la subvention, etc...

Pour toutes ces raisons, nous avons demandé à la Caisse d'Allocations Familiales de bien vouloir revisiter ses modalités de calcul. **Nous leur avons proposé de lisser la diminution de la Convention de manière égale par année sur les 5 années de diminution.**

Nous résolvions ainsi la totalité des méfaits évoqués ci-dessus. Par ailleurs, comme le nombre des départs en retraite était plus importants en début de processus, l'impact qui en découlait année après année était d'autant plus fort. **Le lissage a permis de soulager notre trésorerie d'environ 176 000 €.**

Rapport Financier

L'ARCS reste fidèle à son souci de bonne gestion, et le premier exercice touché par la baisse de la Convention reste excédentaire.

Depuis des années, l'ARCS n'hésite pas à se remettre en question pour trouver collectivement des leviers qui lui permettent de présenter des comptes équilibrés tout en assurant ses missions au sein de la cité. Ces efforts ont d'ailleurs été relevés par la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle.

L'ARCS n'a en particulier jamais attendu une baisse de subventions pour agir en ce sens. La part conventionnelle de la Ville de Rennes n'a, par exemple, pas augmenté entre 2016 et 2019 (elle le sera à partir de 2020, puisqu'elle nous a octroyé une aide exceptionnelle de 50 000 € par an). Autre exemple, la fin du dispositif « Bons vacances » fin 2017 qui en deux ans a procuré un manque à gagner de 34 000 €. Citons enfin la diminution très nette de nos produits financiers consécutifs à une baisse des rendements malgré une gestion quotidienne rigoureuse de notre trésorerie.

À l'annonce de la diminution de la part conventionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales, l'ARCS a présenté à ses partenaires financiers les différents domaines sur lesquels elle prévoyait des diminutions de coût ou des augmentations de recettes propres. **L'ensemble de ces éléments représente la somme de 269 000 € sur la période 2018/2022**. Ce chiffre, par ailleurs, s'appuyait sur des éléments certains ; nous n'y avions pas inclu d'autres éléments en cours (par exemple un changement radical de toute notre système de communication téléphonie et internet) sur lesquels nous n'avions pas encore de données fermes. Le chiffre de 269 000 € sera donc dépassé.

Fort de cette capacité à produire des efforts, **l'ARCS a présenté pour l'exercice 2018 un excédent de 37 000 € en dépit d'une diminution de la part conventionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales de 140 000 €.**

Notons cependant que ce bon résultat ne doit pas occulter les difficultés ressenties par les équipes professionnelles et bénévoles dans leurs pratiques quotidiennes. Ce contexte de baisse de financement, lié à un contexte environnemental de plus en plus compliqué sur le terrain a engendré nombres de doutes ou de tensions.

Rapport Financier

Une révolution au sein de l'ARCS, la présentation d'un budget 2019 équilibré.

L'ARCS s'est donc engagée a continué ses efforts et a estimé ces efforts à 269 000 €. Mais 269 000 € ne représentent qu'un quart de la baisse de subventionnement estimée de plus d'un million d'euros. Comment dès lors amortir les trois autres quarts ?

Dans ce contexte, **en lien avec la Commission Finances et le Comité de Direction, la proposition de construire un budget équilibré a été avancée, et finalement adoptée.** Tous les leviers permettant à chaque entité constituant l'ARCS ont donc été activés. Certains de ces leviers sont de l'ordre d'objectifs à atteindre, voire diront d'aucuns, de « paris » à tenir. D'autres sont constitutifs à des éléments structurels prévus depuis quelque temps, ou constitutifs à des opportunités (réorganisation du Siège par exemple, suite au départ de la Directrice de l'Administration Générale et du Technicien informatique). Enfin, une remise à plat des modes de fonctionnement au niveau des activités, dans l'idée de faire soit un peu moins, soit un peu différemment, soit financés autrement, a été opérée, même si dès le début de la démarche, le souci constant de ne pas excessivement pénaliser les bénéficiaires des Centres Sociaux a guidé nos réflexions.

Nous espérions par ailleurs, que fort de notre expérience des années antérieures selon laquelle nous avions des écarts entre le budget présenté et le budget effectivement réalisé, nous pourrions ainsi, en 2019, obtenir un résultat légèrement positif en dépit d'une diminution de 98 000 € de la part conventionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales.

Un invité surprise : le Bonus Mixité Sociale.

Par une circulaire datée du 21 novembre 2018 (soit moins d'un mois avant le Conseil d'Administration devant statuer sur le vote du budget 2019, et 2 semaines avant l'envoi des documents aux administrateurs de l'ARCS), la Caisse Nationale des Allocations Familiales nous renseignait sur les modalités d'un bonus, appelé Bonus Mixité Sociale, « dans le cadre de la politique d'accueil du jeune enfant participant à l'égalité des chances dès le plus jeune âge ». Ce Bonus, issu de la branche Famille « entend proposer des services accessibles à tous les jeunes enfants, avec une attention particulière pour ceux issus des familles les plus précarisées ».

Rapport Financier

Sur le fond, cela faisait quelques années que l'ARCS s'étonnait de la situation rencontrée au sein de l'ARCS (et en particulier dans ses haltes-garderies), selon laquelle une part très importante et croissante de ses usagers vivait sous le seuil de pauvreté. Nous répondions donc tout à fait aux critères pour pouvoir être éligible à l'obtention de ce bonus.

La circulaire précisait également le montant éventuel de ce bonus. Ce dernier est calculé « en fonction des participations familiales perçues par la structure, le maximum atteignant 2 100 € par place et par an lorsque les participations familiales moyennes (calculées en fonction du quotient familial des familles) sont inférieures à 0,75 euros de l'heure ».

Pour la quasi-totalité de nos haltes, nous rentrions dans ce cadre maximum. **Un premier calcul effectué faisait alors apparaître une aide globale de 234 800 €… non prévue au budget 2019… On verra que le montant réel de 2019 s'élèvera finalement à 251 700 €.**

Ce bonus, on l'a vu, était en lien avec le fonctionnement des haltes-garderies. Il convenait alors de jeter un coup d'œil sur le modèle économique de nos haltes-garderies.

Les quatre ressources essentielles des haltes-garderies avant l'apparition du Bonus Mixité Sociale étaient les prestations de services, la subvention issue de la Convention, les participations des familles et une aide spécifique du département en lien avec l'accueil de familles vulnérables. Le Bonus Mixité Sociale change quelque peu la donne en 2019 :

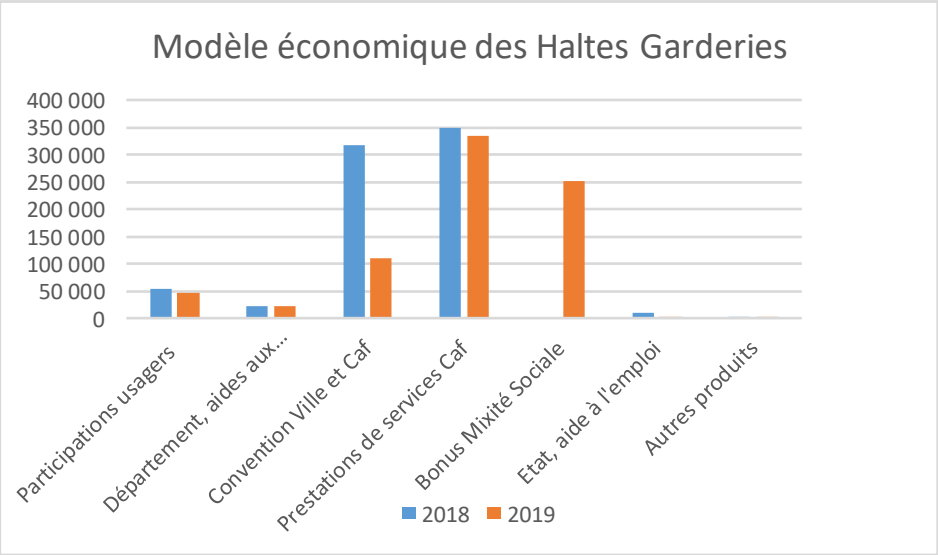

Rapport Financier

Nous pouvons remarquer la très nette diminution de la dépendance financière des Haltes-garderies par rapport à la Convention Ville de Rennes et Caisse d'Allocations Familiales (42% en 2018 contre 14% en 2019). Ainsi, les Haltes-garderies dépendant moins de la Convention (mais en dépendant encore toutefois), il est possible de flêcher de la Convention sur d'autres activités de l'ARCS.

Le Bonus Mixité Sociale change la donne financière.

On comprendra que **ce Bonus**, longtemps espéré, faisant subitement son apparition, et pour un montant non négligeable, loin s'en faut, associé aux efforts continus de l'ARCS, et dans un contexte de construction de budget équilibré, **va changer une partie importante de la donne financière de l'ARCS.**

Deux études, une première en interne, une seconde effectuée par le Cabinet Pennec, vont aboutir à un même résultat : **des exercices excédentaires à court terme, déficitaires (en fonction de la baisse de la part conventionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales et misant sur une éventuelle perte du Bonus Mixité Sociale après 2022) à moyen terme**. Ainsi, pour l'année 2019, le nouveau résultat financier attendu dépasse les 200 000 €, ce résultat ne prenant pas en compte les variations entre le coût salarial prévu et celui réalisé, qui, de fait augmenterait encore le résultat. Nous avions vu sur des exercices récents des variations à ce niveau.

Ces éléments, en même temps qu'un premier état des lieux sur des modalités possibles d'évolution de l'offre petite enfance / enfance de l'ARCS, sont transmis à nos partenaires financiers au cours d'une réunion le 30 septembre 2019.

Nous noterons cependant une très grande volatilité du montant du Bonus Mixité Sociale. Qu'une petite part de nos participations des familles se modifient, et qu'ainsi nous descendions sous un certain seuil, et c'est toute l'importance du montant du Bonus qui en est affectée.

Un budget 2020 présenté largement excédentaire.

Malgré une diminution de la part conventionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales de 98 000 € entre 2019 et 2020, mais avec l'estimation d'un Bonus

Mixité Sociale prudent évalué à 156 000 €, et avec une aide supplémentaire de le Ville de 50 000 €, **nous avons voté un budget excédentaire de 166 946 € pour l'année 2020, nous inscrivant ainsi dans la tendance à court terme énoncée ci-dessus.**

Un autre invité surprise (pas si invité que cela en fait) sous la forme d'un virus se sera présenté entre temps, conduisant à bien des incertitudes dans la vie des personnes. Nous ne sommes pas encore capables d'en mesurer les impacts financiers.

Un résultat 2019 excédentaire de 385 953 € pour l'exercice 2019.

Ce résultat dépasse les prévisions les plus optimistes. Effet Bonus Mixité Social ? Différence entre le coût salarial prévu et celui réalisé ? Efforts soutenus des Centres et du Siège pour conjurer un avenir incertain il y a peine 1 an ? Intervention d'éléments exceptionnels en cours d'exercice ayant pu impacter le résultat hors exploitation **? C'est ce que nous vous proposons d'analyser dans un deuxième temps.**

Nous noterons en amont cependant que de nouvelles dispositions comptables nous permettent de doter des réserves liées à des fins particulières. Nous aurons sans doute à discuter de la question tout en nous préoccupant du maintien à flot de nos fonds propres qui avaient été menacés il y a quelques mois.

Comment passe-t-on d'un résultat prévisionnel voté équilibré à un résultat excédentaire de 385 953 € ?

Un tel exercice suppose une étude détaillée entre les comptes budgétisés et les comptes réalisés. Nous allons le faire ensemble, pas à pas, et par grands comptes.

Rapport Financier

L'analyse des charges

Les achats de fluides et de marchandises – les comptes 60

Ces achats regroupent les dépenses liées aux fluides (électricité, gaz, eau, etc.) ainsi que les dépenses d'activité courantes telles que les achats de matériel et de consommable informatique, de fournitures de bureau, de matériel d'entretien mais aussi les achats de petit équipement, d'alimentation, de matériel pédagogique, etc.

Comme toutes les autres charges, ces achats sont évalués en fonction de l'activité prévue. Une baisse peut être consécutive à une baisse d'activité ou au recours à une autre organisation. Ou bien encore, à une surestimation du budget.

Le montant budgétisé de ce poste était de 229 393 €. Le montant réalisé est de 207 741 €. Il y a donc une différence de 21 652 €. La différence ne se situant pas au niveau des fluides (800 €), c'est donc au niveau des autres achats qu'il y a eu restriction.

Rien que sur les 4 postes « Alimentation, Billetterie, Petit équipement et Frais pédagogiques », nous observons une différence de 11 900 €. Nous avons également moins dépensé de fournitures d'entretien, de vêtements de travail et de petit matériel informatique que prévu ; la différence étant à ce niveau-là de 6 200 €.

Les services extérieurs – les comptes 61

Ces comptes regroupent tout ce qui est lié au bâti (loyer, charges locatives) ainsi qu'à son fonctionnement et ses infrastructures diverses (par exemple, toutes les maintenances et entretien). On y retrouve également le coût des assurances (nettes des remboursements en cas de sinistre) et d'éventuelles locations.

Ces coûts ne dépendent pas de l'activité, mais correspondent à des coûts fixes. Cela signifie que quel que soit le niveau d'activité, ces coûts seront présents. Il convient donc de bien les évaluer.

Nous avions budgétisé ces services à hauteur de 556 500 €. Nous avons un réalisé de 339 300 €, soit une différence notable de 217 200€. Mais entre le montage du budget et l'établissement du Bilan, il y a eu un changement qui a son importance. **La Ville de Rennes a en effet décidé de nous abstenir de payer la loca-**

tion des Centres en ESC. L'opération a cependant été sans effet puisque par ailleurs, la Ville a défalqué ses loyers de sa participation conventionnelle. C'est donc une opération blanche. Le montant des loyers non facturé s'élève ainsi à 191 000 € environ. **La différence sur les autres comptes 61 est donc de 217 200 – 191 000 = 26 200 €**, incluant le coût supplémentaire du loyer de la Ludothèque de Maurepas (pris en charge par la Ville de Rennes) d'un montant de 8 000 €, qui n'avait pas été budgétisé. En défalquant cet impact, la différence entre le coût réalisé et celui budgétisé représente environ 5% du chiffre réalisé. Nos prévisions étaient fiables.

Les autres services extérieurs – les comptes 62

On entend par autres services extérieurs les achats liés à des prestations extérieures, qu'elles soient liées à l'activité ou pas. On y retrouve ainsi tout ce qui a trait aux transports, aux intervenants extérieurs, spectacles, animations diverses, aux hébergements, etc. On y trouve enfin les frais de formation nets des remboursements par notre organisme paritaire collecteur agréé.

On y inclut également des frais tels que les honoraires, les coûts liés à la téléphonie et les affranchissements, le réseau internet, les cotisations diverses et adhésions à des associations partenaires, les impressions, les relations extérieures, etc.

On y ajoute enfin le coût de la mise à disposition du personnel par la Caisse d'Allocations Familiales et par le GEDES 35. Pour des raisons compréhensibles, nous extrairons de notre analyse ces coûts pour les inclure dans l'analyse du coût salarial.

Ce sont des postes qui pour certains d'entre eux dépendent totalement de l'activité. Le coût total budgétisé (hors personnel mis à disposition donc) s'élève à 294 300 €. Le coût total réalisé est lui de 346 400 €. **Il y a donc eu 52 100 € de charges réalisées en plus.**

En poussant l'analyse dans le détail des comptes, on s'aperçoit que les écarts apparaissent sur les postes « intervenants, spectacles, animations » (écart de 17 800 €), « imprimerie, conception et reproduction » (écart de 10 600 €) et

« autres services extérieurs » (écart de 39 800 €). En revanche, les dépenses liées aux transports sont moins élevées que prévues (écart de – 6 000 €). Les autres comptes sont à peu près du niveau budgétisé.

Il faudrait pousser l'analyse plus loin encore pour voir pourquoi ces écarts existent sur les postes cités. Parfois, ces écarts sont dûs au fait d'imprévu, parfois aussi parce que nous avons reçu des subventions non prévues au budget qui ont permis spécifiquement certaines dépenses. C'est le cas en partie par exemple pour le poste « autres services extérieurs ». Au moment de l'établissement du budget, nous n'avions pas prévu l'intervention du Cabinet Pennec. Intervention qui a été intégralement financée par des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales (en grande partie) et par la Ville de Rennes.

Le coût salarial – les comptes 63, 64 et certains comptes 62

Les salariés et les bénévoles représentent la richesse première de l'Association. Qu'ils accueillent les habitants ou participent à l'embellissement et à la propreté de nos sites, qu'ils répondent aux contingences administratives de plus en plus exigeantes de l'environnement, qu'ils soutiennent les Centres dans leurs fonctions supports, tous participent à leur manière à la mise en œuvre des Projets Sociaux des Centres, du Siège et du Projet Associatif de l'Association. Cette richesse a pour contrepartie un coût (le coût du salarial). C'est le coût le plus important. Il représente 78 % de nos charges pour l'année 2019.

L'appellation coût salarial est d'ailleurs impropre. Ce coût comprend en effet celui des salaires proprement dits, auquel on ajoute le coût des cotisations sociales patronales et un impôt, la taxe sur les salaires. Les cotisations sont reversées aux organismes de protection que sont notamment l'Urssaf, le Pôle Emploi, les caisses de retraites. Ainsi l'ARCS contribue au financement du bien commun par le reversement de ces cotisations et de cet impôt. Parallèlement, les salariés eux-mêmes reversent une partie de leurs salaires par le biais des cotisations sociales salariales, et pour ceux qui sont concernés, par le biais de l'impôt sur le revenu. **Une étude faite en 2016 montrait que les salaires représentaient 50% du montant des charges globales et que les impôts et cotisations patronales en représentait 28%.**

Pour pouvoir bien comparer les données du budget et celles du réalisé, il faut en outre faire entrer dans l'analyse de nos chiffres les aides liées à des contrats spécifiques (essentiellement dispositif adulte relais sur 2019). Nous y ajouterons également les effets des dotations et reprises aux provisions pour la retraite.

Ainsi, le coût salarial net de subvention s'élève en 2019 à 4 383 000 €. Il avait été évalué à 4 556 000 €. Nous avons donc un écart de 173 000€ entre le budget et le réalisé.

Deux éléments peuvent expliquer une partie de cette différence, éléments que nous connaissions à peu près pour l'un et espérions pour l'autre de manière très imprécise au moment de la construction du budget.

Le premier élément répond au fonctionnement suivant : lorsque nous construisons le budget,

- ⇒ Nous budgétisons un coût salarial annuel sans aucune absence.
- ⇒ Pour autant, il y a bien des absences de personnel (maladie ou départ définitif)
- ⇒ Ce personnel absent n'est pas systématiquement remplacé (où à un coût moindre quand il s'agit de départ, puisque l'ancienneté n'est plus la même).

Cette différence occasionne donc une marge. Cette marge est encore difficile à évaluer malgré nos outils de contrôle de gestion. **Mais nous l'estimons statistiquement à environ 50 000 € chaque année. Mais il se peut qu'il ait été beaucoup plus important en 2019 compte tenu d'un nombre de départs importants.**

Le deuxième élément était attendu mais difficile à évaluer au moment de l'établissement du budget. Pendant deux années consécutives, nous avons bénéficié d'un Crédit d'Impôts sur la Taxe sur les Salaires (CITS) d'un montant avoisinant 50 000 €. Ce CITS a disparu en 2019, remplacé par la promesse d'un allègement des cotisations patronales. **Comme nous ne saurions construire un budget sur des promesses, nous avons donc de manière très prudente rien budgétisé. Avec du recul, nous pouvons penser que la**

baisse des charges promise correspond peu ou prou à l'ancien CITS.

Nous expliquons ainsi une partie (100 000 €) de la différence entre le coût salarial net prévu et celui réalisé. **L'année 2019 a cependant été marquée par une vague de départs importante qui pourrait expliquer un plus gros écart**.

Les autres charges – comptes 65 à 69 – Conclusion sur les charges

Il s'agit essentiellement des dotations aux amortissements. L'écart entre le budget et le réalisé est infime puisqu'il représente 3 000 €.

Le tableau suivant nous permet d'avoir une vision récapitulative sur la partie des charges :

	Ecart entre réalisé et budgétisé
Comptes	
60 - Achats de fluides et de marchandises	21 652
61 - Services extérieurs	26 200
62 - Autres services extérieurs	-52 100
Coût salarial	173 227
65 à 69 - Autres charges	3 000
	171 979

Nous pouvons en conclure que l'écart global de plus de 400 000 € entre le résultat et le budget est en partie dû à des charges moindres, mais qu'il y a bien eu d'autres éléments en jeu.

L'analyse des produits

Les participations des usagers et les adhésions – les comptes 70 et 75 (en partie)

Il s'agit des participations des usagers au sein des accueils de loisirs, des haltes-garderies, des locations de salles et des adhésions.

L'écart entre les chiffres du budgétisé et ceux du réalisés ne sont pas négligeables car nous avons réalisé 11 800 € de recettes en moins que prévu. L'écart est flagrant sur les participations usagers des haltes (- 7 400 €) et les

locations de salles (- 10 700 €). En revanche, les participations pour les accueils de loisirs avaient été sous évaluées de 5 000 €.

Les subventions – les comptes 74, 689 et 789

C'est sans aucun doute à ce niveau qu'il faut chercher la principale différence. **Nous avons vu que le Bonus Mixité Sociale représentant 251 700 € n'avait pas été évalué au budget. Il serait bon de voir quel impact il a vraiment eu.**

Pour cette étude, nous sommes obligés de raisonner en incluant ce qu'on appelle les fonds dédiés. Les fonds dédiés correspondent à des subventions « dédiées » à un projet clairement défini. Or, il arrive qu'en raison de décalage entre l'obtention de la subvention et la réalisation de l'action, nous soyons obligés de mettre « de côté » tout ou partie de la subvention (en l'enregistrant simultanément en produits et en charges) pour la réintégrer le ou les exercices suivants (en l'enregistrant uniquement en produit), au fur et à mesure de la réalisation de l'action.

Nous devons déduire les effets des subventions liées à l'aide à l'emploi (cf. analyse des charges, point d) et ceux liés à la non facturation des loyers pour les ESC (cf. analyse des charges, point b).

	Réalisées	**Budgétisées**
Global des subventions	5 651 081	5 553 830
689 Fonds dédiés (subventions 2019 non utilisées)	-143 646	
789 fonds dédiés (subventions avant 2019 réintégrées)	73 703	5 500
Déduction effets aides à l'emploi (cf. partie coût salarial)	-107 101	-124 694
Déduction Convention Ville (cf. loyer partie services extérieurs)		-191 000
	5 474 037	**5 243 636**
	Ecart	**230 401**

L'écart entre les subventions budgétisées et réalisées est de 218 533 €. **Le Bonus Mixité Sociale, représentant 251 600 €, a en grande partie amélio-**

ré le résultat mais n'a pas servi qu'à cela. Une partie a été utilisée, soit 251 600 – 218 533 = 33 067 €, pour notamment compenser une somme de 38 400 € qui représente la différence entre les prestations haltes-garderies attendues et celles effectivement réalisées.

Les autres comptes de produit – les comptes 75 à 79

Il s'agit essentiellement des intérêts nets d'impôt des placements, d'éventuelles reprises de provision et de transfert de charges.

Les intérêts d'emprunt ont diminué de moitié par rapport à 2016, malgré la gestion au jour le jour de notre trésorerie. Le rendement des placements a beaucoup diminué ainsi que le niveau moyen de notre trésorerie. Entre ce que nous avions prévu et ce qui a été réalisé, nous avons une différence négative de 1 200 €.

Nous n'avons pas eu de reprise de provision notable pour l'exercice.

Les transferts de charges sont des recettes qui viennent en compensation de charges. Remboursement d'assurance (nous les avons inclus dans notre étude des comptes 61), participation d'autres organismes à des achats effectués par l'ARCS (inclus dans notre étude des comptes 62) et enfin mis à disposition de personnel ou de locaux à des tiers (par exemple, Espace Ressource Emploi et Bibliothèque pour Carrefour 18, ou mise à disposition de personnel d'entretien à Maurepas pour le compte d'Espacil, complément de la mise à disposition de Christophe Aubrée pour l'Espace de Vie Sociale du Centre Ville). Le réalisé est conforme à notre budget.

Récapitulatif

En reprenant l'ensemble des éléments ci-dessus, nous parvenons à expliquer le passage d'un résultat prévu à l'équilibre au budget à un résultat excédentaire de 385 953 €.

Rapport Financier

	Ecart entre réalisé et budgétisé
Comptes	
60 - Achats de fluides et de mar-	21 652
61 - Services extérieurs	26 200
62 - Autres services extérieurs	-52 100
Coût salarial	173 227
65 à 69 - Autres charges	3 000
	171 979

Comptes	
70 et 75 - Participations des usagers et adhésions	-11 800
74 - Subventions	230 401
Produits financiers nets	-1 200
Autres écarts*	-3 427
	213 974

Différence Globale	**385 953**

** Ces autres écarts correspondent essentiellement à des écarts d'arrondis et à quelques charges et produits difficilement classables dans les items présentés.*

Le montant du résultat améliore la structure du bilan.

Même si ce n'est pas le seul, le document appelé « Bilan » nous permet d'évaluer la situation financière de l'ensemble de l'Association au 31 décembre de chaque année. Nous pouvons notamment comparer la situation entre 2019 et l'année précédente.

Sur le document en page 66, nous pouvons noter quelques éléments :

Rapport Financier

Au niveau du passif (il s'agit de toute la partie droite du tableau p66).

⇒ **Les Fonds Propres** (deuxième ligne) sont constitués par l'apport de la Ville de Rennes et de la CAF à la création de l'ARCS, par la reprise d'activité de petites associations et par l'ensemble des résultats (excédent ou déficit) réalisés depuis la date de création de l'Association. **Ils s'améliorent considérablement grâce au résultat dégagé cette année.**

⇒ Les Provisions (quatrième ligne), qui sont comme des réserves financières que nous dotons pour pallier à des risques financiers éventuels, sont du même niveau qu'en 2018. Elles sont constituées de provisions pour départ à la retraite (sommes constituées des indemnités de départ à la retraite à verser conventionnellement aux salariés au moment de leurs départs présumés).

⇒ Les Dettes, Produits d'avance et Fonds Dédiés sont constitués de sommes que nous devons aux organismes sociaux au 31 décembre 2019 (et qui seront honorées courant janvier), des factures fournisseurs non encore réglées, et de subventions 2019 non encore utilisées au 31 décembre mais qui le seront en 2020. Nous pouvons remarquer que ces dettes sont compensées par ce que nous possédons en banque (en bleu à l'actif).

Au niveau de l'actif (il s'agit de toute la partie gauche du tableau p66).

⇒ Les Immobilisations (deuxième ligne) représentent la valeur du gros matériel et la valeur de gros travaux dans les Centres. **La valeur diminue de 31 516 € témoignant encore de l'appauvrissement de notre parc malgré l'aide depuis plusieurs années de la Ville pour 15 000 €.**

⇒ Nos créances (troisième ligne), sommes qu'on nous doit, augmentent de 174 500 €.

⇒ **Notre trésorerie (somme que nous possédons en banque** - cinquième ligne**) s'améliore nettement.** Mais il faut la rapprocher de nos dettes au 31 décembre.

Rapport Financier

Que conclure au niveau de la santé financière de l'Association ?

La situation financière de l'Association est saine au 31 décembre 2019, dans un contexte initialement compliqué cependant, comme on l'a vu précédemment, elle s'est améliorée pour diverses raisons.

Bilan de l'ARCS au 31 décembre 2019

Au 31 décembre, l'ARCS fait le point de ...

	Ce qu'on appelle l'actif :	2019	2018	Ce qu'on appelle le passif :	2019	2018	
Immobilisations	La valeur du matériel qu'elle possède	206 406	237 922	Ce que les financeurs ont apporté à sa création	140 540	140 540	Fonds propres
				Des reprises d'autres associations	51 142	51 142	
				Des résultats qu'elle a fait depuis sa création	-30 867	-67 739	
				De l'excédent financier 2019	385 953	36 872	
Créances	Ce qu'on lui doit facturations diverses, prestations Caf, autres subventions à recevoir...	1 190 964	1 016 470	Ce qui nous a permis d'acheter du matériel	726 124	704 424	Subv. d'investissement
Charges d'avance	Ce qu'elle a payé d'avance sur 2019 Charges de 2020 payées d'avance en 2019	19 841	6 926	Ce qu'elle risque de payer un "jour" mais sans être certaine Litiges prud'homaux et provisions pour départ à la retraite	240 751	240 418	Provisions
Trésorerie	Ce qu'elle possède en banque Compte courant, caisse, placement	1 687 184	1 242 578	Ce qu'elle doit au 31 décembre (factures, salaires, charges sociales, etc.) et ce qu'elle a reçu d'avance sur 2019	1 590 752	1 398 240	Dettes, produits d'avance et fonds dédiés
	Total	3 104 395	2 503 897	Total	3 104 395	2 503 897	

Rapport Financier

En conclusion.

C'est une situation paradoxale à laquelle nous avons assisté. Nous **le devons à la qualité de notre gestion depuis plusieurs années, à notre capacité de réaction et d'adaptation au contexte ; mais également, ne nous voilons pas la face, à l'arrivée inopinée du Bonus Mixité Sociale, à un moment crucial. Nous comprendrons que ce dernier a été primordial financièrement et psychologiquement.** Mais quel est son avenir ? La Caisse d'Allocations Familiales, au cours d'une réunion récente, a été assez rassurante sur son maintien.

La baisse de l'aide conventionnelle de la Caisse d'Allocations Familiales est prévue jusqu'en 2022, à un rythme de 98 000 € par an. En 2022, elle aura donc diminué de 294 000 €. Parallèlement, nous savons que bon an mal an, l'ancienneté salariale évolue d'environ 50 000 € par an. En 2022, elle aura donc augmenté de 150 000 €. « Toutes choses égales par ailleurs » (y compris le maintien du Bonus), **l'impact en 2022 sera donc de 444 000 €, soit un montant supérieur à notre résultat.**

Mais « toutes choses ne seront pas égales par ailleurs ». Rien que l'aide supplémentaire et provisoire que nous a octroyée la Ville de Rennes (50 000 € par an, pour les années 2020 à 2022), va nous aider à retarder l'échéance d'un résultat déficitaire. Par ailleurs, nous continuerons à amoindrir des coûts de fonctionnement (téléphonie et internet en 2020 par exemple).

Les règles de la comptabilité nous permettent dorénavant de mettre en réserve des sommes à flêcher sur des actions ou de financer des décisions politiques. Nous aurons à nous interroger sur ces possibilités.

Perspectives 2020/2021

De nombreux chantiers sont encore en cours de construction et seront proposés aux diverses instances de l'Association.

Concernant les orientations 2020/2021 du projet politique et stratégique de l'ARCS :

- ⇒ **Les projets Petite Enfance - Enfance - Parentalité de chacun des Centres Sociaux.**
- ⇒ **Une prise de position sur ''l'inclusion numérique''.**
- ⇒ **Une dynamique transversale des actions hors les murs et aller-vers les personnes les plus isolées.**

Concernant l'amélioration de notre fonctionnement :

- ⇒ **Poursuivre les travaux sur les répartitions et les délégations de pouvoir.**
- ⇒ **Réorganiser la fonction RH.**
- ⇒ **Actualiser la comptabilité analytique en fonction des domaines d'activités.**

À venir aussi, la remobilisation des Centres Sociaux du Nord Cleunay, Villejean, Maurepas sur leur nouveau projet social.

Après une année difficile pleine de rebondissements, 2019 s'achève sur une note plus positive concernant les finances de l'Association.

Gageons que la mobilisation des habitants·e·s, des bénévoles et des professionnel·le·s permettra la continuité de l'action avec force et conviction.

ASSOCIATION RENNAISE CENTRES SOCIAUX
Les habitants·es en action

Association Rennaise des Centres Sociaux

216 rue de Châtillon—BP 20313—35203 Rennes Cedex2

02 99 51 44 39—arcs@assoarcs.com

https://centres-sociaux-rennais.org/ suivez-nous sur Facebook